

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7^e Législature

SESSION DE DROIT EN APPLICATION DE L'ARTICLE 12 DE LA CONSTITUTION
(4^e SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

Séance du Mercredi 8 Juillet 1981.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. LOUIS MERMAZ

1. — Message de M. le Président de la République (p. 45).
2. — Déclaration de politique générale du Gouvernement et débat sur cette déclaration (p. 46).
M. Mauroy, Premier ministre.
MM. Gaudin,
Jospin.
Renvoi de la suite du débat.
3. — Suspension et reprise de la séance (p. 60).
4. — Dépôt du rapport de la Cour des comptes (p. 60).
MM. Bernard Beck, premier président de la Cour des comptes ;
Goux, président de la commission des finances ; le président.
Acte est donné du dépôt du rapport de la Cour des comptes.
5. — Election à la Haute Cour de justice. — Nomination de représentants à l'assemblée consultative du conseil de l'Europe. — Nomination à un organisme extraparlémentaire (p. 61).
6. — Renvoi pour avis (p. 61).
7. — Dépôt d'un projet de loi (p. 61).
8. — Dépôt de propositions de loi (p. 61).
9. — Dépôt d'une proposition de loi organique (p. 65).
10. — Ordre du jour (p. 65).

PRÉSIDENCE DE M. LOUIS MERMAZ

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

MESSAGE DE M. LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

M. le président. J'ai reçu de M. le Président de la République la lettre suivante : (*Mmes et MM. les députés se lèvent.*)
Paris, le 8 juillet 1981.

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir donner lecture à l'Assemblée nationale du message que je lui adresse ce jour. Veuillez croire, Monsieur le président, à ma très haute considération.

Signé : FRANÇOIS MITTERRAND.

Voici les termes du message de M. le Président de la République :

Mesdames, messieurs les députés,

Comme m'y autorise l'article 18 de la Constitution, j'adresse en ce début de législature mon salut au Parlement et j'exprime à chacune, à chacun d'entre vous, par-delà ses choix personnels, les vœux que je forme pour un mandat dont, pour avoir longtemps siégé dans vos enceintes, j'apprécie la grandeur mais aussi les contraintes.

Ces vœux, je les dédie aux membres de l'opposition aussi bien qu'à celles et ceux qui m'ont apporté leur concours et qui soutiennent mon action. Tous sont, à titre égal, représentants du peuple. Ensemble ils sont l'image de la France dans sa diversité et dans son unité. La République n'appartient à personne.

Le changement que j'ai proposé au pays pendant la campagne présidentielle, que les Françaises et les Français ont approuvé, que la majorité de l'Assemblée nationale a fait sienne, commande désormais nos démarches.

J'attache à cette observation d'autant plus d'importance que le rôle du Parlement, voter la loi et contrôler l'exécutif, est appelé à s'élargir non seulement parce que le fait doit rejoindre le droit mais aussi parce que j'attends des institutions, toutes les institutions, qu'elles participent à l'œuvre de redressement national.

J'ai dit à plusieurs reprises que mes engagements constituaient la charte de l'action gouvernementale. J'ajouterai, puisque le suffrage universel s'est prononcé une deuxième fois, qu'ils sont devenus la charte de votre action législative. Vous les connaissez et je n'y reviens pas. Le Gouvernement, dans les limites de ses pouvoirs, s'est déjà attaché à les réaliser. Cet après-midi le Premier ministre vous demandera les moyens dont dispose la représentation nationale pour que soit fidèlement exécuté le contrat qui, depuis les 10 mai et 21 juin derniers, nous lie au peuple français.

Puisque j'évoque ici la notion de contrat, je précise que s'il fallait un jour aller plus loin que les engagements pris, ce ne pourrait être qu'après que le peuple, à nouveau consulté, eut dit son dernier mot.

Au moment, en effet, où vous vous apprêtez à débattre et à décider les nombreuses réformes voulues par la majorité des Français, apparaît plus que jamais la nécessité de faire du contrat le fondement de notre démocratie.

C'est pourquoi, dans la ligne tracée par l'Assemblée élue en 1936 et par le gouvernement Léon Blum, s'ouvre largement aujourd'hui le recours à la voie contractuelle, qu'il s'agisse de la réduction du temps de travail, de l'aménagement du temps libre, de la mise en œuvre de la solidarité nationale ou de tout autre domaine de la vie nationale. La loi, autant qu'il est possible, ne doit pas se substituer au dialogue, mais le consacrer.

Nous y réussirons d'autant mieux que nous aurons établi un équilibre des pouvoirs conforme à la Constitution, soit en restituant aux assemblées le rôle qui leur revient dans un régime parlementaire, soit en conférant à l'indépendance du pouvoir judiciaire, gardien des libertés individuelles, les garanties indispensables.

Mais s'il est nécessaire que l'Etat donne l'exemple d'un fonctionnement démocratique, on ne saurait oublier que la vie moderne et les aspirations des citoyens appellent à d'autres équilibres. Ainsi en est-il d'une information libre dégagée des pressions de toutes sortes qui cherchent à peser sur elle. Ainsi des droits des travailleurs dans l'entreprise, de l'organisation de la vie associative, de l'harmonie de l'homme et de la nature, et du projet de décentralisation dont vous serez saisis sans délai.

Mesdames, messieurs les députés,

Il va de soi que l'autre domaine où doivent se développer les relations contractuelles dont je vous ai parlé est celui de l'Europe, Europe de la Communauté, Europe partagée entre l'Est et l'Ouest, Europe à la charnière du Nord et du Sud. Si, sur le plan de la Communauté, des progrès ont été accomplis, même encore imparfaits, en matière de charbon, d'acier, d'agriculture ou de techniques, il reste à construire l'espace social européen où pourront vivre mieux, autrement et ensemble les travailleurs de nos pays.

Cette grande ambition implique que les Européens, qui ne parlent pas la même langue, tiennent au moins le même discours sur la scène internationale. Il s'agit là d'une nécessité que chacun ressent et que confirmera la prochaine conférence au sommet d'Ottawa.

C'est dans ce sens que je conduirai l'action de la France, une France ouverte sur le monde qui fonde sa sécurité à la fois sur sa propre défense, sur ses alliances et sur la libre coopération internationale.

J'ai la conviction que la France relèvera le défi et vaincra le chômage et l'inflation si les Françaises et les Français se sentent étroitement associés à l'action que nous entreprenons. L'unité nationale sera d'autant plus affirmée que chacun se sentira à la fois responsable et bénéficiaire de l'effort collectif demandé au pays.

M'adressant au Parlement, j'en appelle à la volonté de tous, à l'esprit de responsabilité, au civisme, à l'imagination de notre peuple qui a su faire face, chaque fois qu'on lui a fait confiance, aux épreuves de son histoire.

Vive la République !
Vive la France !

FRANÇOIS MITTERRAND.

L'Assemblée nationale donne acte à M. le Président de la République de son message qui sera imprimé et distribué. (Applaudissements prolongés sur les bancs des socialistes et des communistes.)

— 2 —

DECLARATION DE POLITIQUE GENERALE DU GOUVERNEMENT ET DEBAT SUR CETTE DECLARATION

M. le président. L'ordre du jour appelle une déclaration de politique générale du Gouvernement et le débat sur cette déclaration.

La parole est à M. le Premier ministre. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Pierre Mauroy, Premier ministre. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, le 10 mai, François Mitterrand avait rendez-vous avec l'Histoire. La gauche avait, de nouveau, rendez-vous avec la République. La France et la gauche marchent désormais d'un même pas. L'élection du premier Président socialiste de la V^e République ouvre la voie du renouveau.

Les Français ont confié l'honneur d'incarner la République à celui qui incarnait le mieux la volonté de liberté et de justice de la gauche. François Mitterrand, l'homme du rassemblement des socialistes, l'homme de l'union de la gauche, est devenu le garant de l'unité de tous les Français, le porteur d'une espérance immense, à la mesure de l'histoire et de la vocation de notre pays. En élisant, ensuite, une large majorité parlementaire conforme à la majorité présidentielle, les Français ont voulu donner au changement force de loi. Cette espérance et, plus encore, cette exigence de changement qui est celle du peuple français, impliquent le strict respect des orientations proposées par le Président de la République. C'est la volonté de la majorité du peuple. C'est l'engagement du Président de la République. C'est l'ambition de votre assemblée et c'est la charge de mon gouvernement.

Rarement en République, une majorité aura été, dans des temps aussi difficiles, le mandataire d'une aussi grande espérance. Elle est, mesdames et messieurs, notre responsabilité commune. Elle est historique.

Le premier geste du nouveau chef de l'Etat aura consisté à jalonner le chemin que nous allons suivre ensemble. Avec trois roses. Trois roses dans la pénombre du Panthéon. Trois roses sur trois tombes, rappel bouleversant de notre mémoire collective.

Trois roses sur la Montagne Sainte-Geneviève, au milieu de la liesse du peuple de Paris, au milieu de cette jeunesse inquiète de son avenir, hier revoltée devant des portes closes et soudain joyeuse devant les portes ouvertes des temps nouveaux.

Une rose a été pour Jean Jaurès. Celui qui, en son temps déjà, sut rassembler les socialistes et mobiliser la gauche. Cette rose, c'est celle de l'héritage.

Née du cri de révolte et de dignité des premiers prolétaires face aux drames et aux échecs de la première révolution industrielle, une idée de justice et de liberté a traversé le siècle aux côtés du peuple. L'union des exploités a permis l'émergence d'une force sociale. Sur cette force sociale s'est bâti un pouvoir politique. De cette longue marche, le moment que nous vivons aujourd'hui n'est qu'une étape.

Notre pays est aujourd'hui engagé dans une nouvelle phase de mutations industrielles et technologiques. Les dures lois de la concurrence et de la productivité s'imposent à une économie ouverte qui s'insère dans la mondialisation des échanges. A nous de dominer le progrès, de dominer la machine. A nous de les mettre enfin au service de l'homme. A nous d'« aller à l'idéal et de comprendre le réel ».

Tel est le message, toujours actuel, de Jean Jaurès. Là est le défi de la première rose.

Une rose a été pour Jean Moulin, celui qui, en son temps, sut réunir toutes les composantes de notre peuple dans la lutte contre l'envahisseur.

La France, aujourd'hui encore, est confrontée à des enjeux trop graves pour disperser ses énergies.

Mon Gouvernement rassemble toutes les composantes de la majorité. Cette majorité, ce sont les Français eux-mêmes qui, à deux reprises, et chaque fois avec plus d'ampleur, en ont défini les équilibres et tracé les contours.

Aujourd'hui, c'est autour de nous que se rassemblent le peuple de gauche, la France du travail, comme hier Jean Moulin avait su rassembler le peuple de l'ombre, la France combattante. (Exclamations sur certains bancs du rassemblement pour la République.)

M. Robert-André Vivien. Il n'était pas seul !

M. le Premier ministre. Certes, mais attendez la suite, messieurs de l'opposition.

La joie simple qui, le 10 mai dernier, déferlait dans les rues des villages et des villes de France à l'annonce de l'élection de François Mitterrand ramenait spontanément à la mémoire les souvenirs de 1936 et de 1944, les souvenirs de Léon Blum et du général de Gaulle. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et sur quelques bancs des communistes.) C'était la joie d'une foule fraternelle et comme libérée. (Murmures sur certains bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

C'est tout naturellement que la mémoire collective de notre peuple associe les deux moments où la classe ouvrière a fêté la dignité retrouvée, puis la liberté reconquise (Applaudissements sur les bancs des socialistes et sur quelques bancs des communistes. — Protestations sur certains bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République), deux moments de réconciliation de la France avec elle-même.

L'unité française retrouvée autour des socialistes, il nous faut la préserver, l'approfondir et l'élargir encore. Nous saurons accueillir tous ceux qui souhaitent s'associer à la politique du renouveau qui est désormais celle de la France.

Là est l'espérance de la deuxième rose.

Une rose a été pour Victor Schoelcher, celui qui, en son temps déjà, sut faire de la France l'émancipatrice des peuples. Il a ainsi permis que, par leur libre choix, les Antillais et les peuples des départements et territoires d'outre-mer, que je salue, demeurent dans la communauté nationale.

Les chaînes n'ont cependant pas été brisées partout : dictature, oppression restent la règle dans de vastes contrées du globe. De nouvelles chaînes ont même été forgées : la faim, la dépendance économique, le sous-développement.

L'égoïsme des grandes nations industrielles précipite la planète dans le chaos : dès à présent, il maintient des milliards d'hommes dans un nouvel esclavage.

La France refuse de s'incliner devant cet état de fait. Elle combattra pour un nouvel ordre mondial, pour que le tiers monde, mieux compris des Français, cesse d'être regardé comme un réservoir ou un adversaire, et devienne peu à peu, même s'il nous en coûte de rudes conversions industrielles ou agricoles, un partenaire. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

La France sera l'amie des peuples en lutte pour leur liberté. Elle ne sera pas sourde aux cris des hommes baillonnés. Elle sera accueillante aux exilés, fraternelle aux immigrés. Elle luttera pour que cessent toutes les formes d'exploitation et de colonisation, pour que tombent toutes les chaînes.

Tel est le message de la troisième rose. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

Ces trois roses, ces trois symboles expriment en fait une exigence unique : l'homme doit devenir la mesure de toutes choses, et c'est à l'échelle humaine qu'on juge une politique.

Oui, la gauche est porteuse d'un projet de civilisation, car, les Françaises et les Français le savent, la victoire de la gauche vient de loin, et vous savez aussi ce que notre victoire porte d'espoir et ce qu'elle porte d'ardeur.

On a osé dire que la France, en ce printemps de 1981, avait décidé de relâcher son effort, de « faire halte à l'ombre d'un bosquet ».

C'est ne rien vouloir comprendre à ce qui vient de se produire dans ce pays. La victoire de la gauche correspond à un nouvel élan et non à une démission.

Ce que la France a décidé, c'est de dire non à l'injustice, de ne plus accepter l'arrogance de quelques-uns, de rejeter le libéralisme sauvage et ses effets catastrophiques. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Ce faisant, les Français n'ont pas refusé l'effort. Ils veulent seulement — et ce n'est pas une mince espérance — que l'effort soit autrement distribué, qu'il ne pèse plus si lourd sur les épaules des plus faibles. Ils veulent seulement — et nous devons répondre à leur espoir — que l'effort, leur effort, serve le progrès pour tous et non la puissance ou le profit pour quelques-uns. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Et ils ont aussi dit non à une certaine manière de gérer leur pays. Non au langage des chiffres, qui avait balayé tout accent d'humanité. Non à la déshumanisation du travail présentée comme un mal inévitable. Non à l'invitation à gérer l'imprévisible. Non à la sécheresse, à cette invocation de la fatalité, à ces appels à la résignation devant la crise, devant le chômage qui menaçaient de briser les forces vives de notre pays, qui condamnaient la jeunesse à la désespérance et les travailleurs, tôt ou tard, à la révolte.

Sans révolte, démocratiquement, tranquillement, mais avec quelle force, ils ont relevé la tête, ils ont repris leur avenir en main.

Les Français ne nient pas pour autant la crise. Ils savent bien que demain ne sera pas facile, que nous subirons encore et pour longtemps de lourdes contraintes. (Murmures sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Mais ils ont choisi de se battre autrement, activement contre la crise...

M. Jean Brocard. On attend !

M. le Premier ministre. ... contre ce dérèglement d'un système que nous n'avons cessé de dénoncer, en s'attaquant aux causes, sans se borner à en subir les effets.

J'ajouterai, en regardant cette assemblée, que la relève politique qui vient d'être opérée est aussi une relève de génération.

Voilà, à coup sûr, un signe de vitalité, et non, bien entendu, un signe d'abandon.

En réponse à cet élan, le programme que mon Gouvernement vous demandera de soutenir tout au long de cette législature n'est pas celui d'une France frileuse, bardée de subventions, d'une France où le corporatisme et la bureaucratie imposeraient leur loi à l'Etat, d'une France qui renoncerait à ses engagements internationaux et se couperait du monde.

Non, la France dont je vous parle aujourd'hui, la France que nous voulons bâtir avec tous les Français, c'est une France forte du travail de tous les siens, c'est une France solidaire, soucieuse de créer pour tous les conditions de la justice sociale et de la dignité, c'est une France responsable, fondant à tous les niveaux de décision les bases d'une nouvelle citoyenneté, c'est une France entreprenante et volontaire, décidée à reconquérir la maîtrise de son appareil de production, c'est une France fière de son message de paix et de progrès, la France des droits de l'homme, championne d'un nouvel ordre international.

Une France forte, c'est d'abord une France tout entière au travail.

Telle est notre ambition, tel est l'objectif central de la politique économique que je vais vous proposer. Et en ce temps de chômage, oui, nous voulons remettre la France au travail.

L'emploi n'a cessé de se dégrader depuis sept ans. Notre pays compte 1 800 000 chômeurs. Un jeune sur six est sans emploi. Sur cent chômeurs, soixante sont des femmes.

Les causes du fléau sont simples. Certes, nous sommes comme d'autres dans la crise, et la récession est générale. (Murmures sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.) Mais fallait-il accepter le rétrécissement de notre appareil de production, la stagnation de l'investissement, le vieillissement de nos machines, la dévitalisation de secteurs industriels entiers, la disparition de tant d'entreprises, le ravaudage coûteux et sans effet de tant de branches ? A force de tailler les branches dites mortes de l'arbre et de ne pas renforcer le tronc, c'est-à-dire les industries compétitives, l'arbre s'est rabougré. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et sur quelques bancs des communistes. — Exclamations sur divers bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.) A poursuivre ainsi, il serait mort.

Et le bilan ne s'arrête pas là. Nous ne trouvons pas le pays préparé à la troisième révolution industrielle. L'inflation est demeurée deux à trois fois plus élevée que chez certains de nos voisins. Depuis le début de 1981, on avait laissé l'économie en friche : report d'ajustements de tarifs publics, un déficit budgétaire supérieur à 50 milliards et non de 30 milliards, comme on l'avait annoncé.

A ce bilan que dressera précisément la commission présidée par M. Bloch-Lainé, nous avons aussitôt tenté de remédier sur les plans économique et monétaire. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Robert André-Vivien. C'est une escroquerie morale !

M. le Premier ministre. Le jour même où François Mitterrand entra à l'Elysée, j'ai pris les mesures qui s'imposaient pour défendre le franc. Elles ont été, au cours de ces sept semaines, pleinement efficaces en dépit d'un contexte extérieur détestable. (Applaudissements sur les bancs des socialistes) qui nous vient d'Amérique, d'un dollar trop cher et de taux d'intérêt intolérables. (Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Nous avons ensuite entrepris de relancer l'économie. La relance de juin, qui devait être prudente pour ne pas accentuer les déséquilibres, a été celle de la solidarité. Les premiers à bénéficier du progrès ont été les plus démunis.

Nous avons aussi axé ce premier volet sur l'emploi, par la relance elle-même qui produira progressivement ses effets, par un programme visant l'insertion et la formation des jeunes, par l'aide à l'investissement productif que permettent les crédits que je vous proposerai de voter dans notre collectif budgétaire.

Au-delà de ces actions immédiates, notre politique économique demeurera centrée sur l'emploi.

Le redressement ne se fera pas en un jour. (*Exclamations sur plusieurs bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*) Nous subirons encore longtemps l'ombre portée de la gestion précédente. (*Applaudissements vifs et prolongés sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Charles Miossec. La belle excuse !

M. le Premier ministre. Nous ne renverserons pas avant plusieurs mois la tendance, dont nous héritons, à l'accroissement du chômage.

C'est pourquoi le Gouvernement vous proposera, en décembre, d'adopter un plan de deux ans dont le ministre d'Etat, ministre du Plan, entreprend aujourd'hui l'élaboration. Ce plan a pour but la mise en œuvre rapide d'une politique pour l'emploi appuyée sur un effort accru de solidarité nationale. Il comprendra les grandes réformes de structures, l'extension du secteur public, la décentralisation et un nouveau partage du travail.

Au cours du plan de deux ans, nous lutterons contre le chômage en relançant plus durablement l'activité, nous créerons 210 000 emplois publics ou d'initiative locale (*Murmures sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française*) suivant le programme qui a été entamé en juin. Nous amorcerons la réduction de la durée du travail dont je parlerai dans quelques instants.

Ainsi, ce plan de deux ans organisera une lutte sans merci contre le chômage : il permettra d'engager en 1984 une transformation plus profonde de notre société, et un plan de cinq ans plus ambitieux vous sera alors soumis.

Le calendrier, mesdames et messieurs les députés, est ainsi clair. Nous avons parlé au plus pressé avec le double souci de la relance et de la solidarité nationale. Le plan de deux ans doit, d'ici à 1984, retourner la tendance, en particulier sur l'emploi, et il doit nous replacer sur la bonne ligne de départ. Dès lors, avec la durée, nous pourrions changer la vie et changer la France.

Cette démarche, que je viens d'inscrire dans la durée, sera conduite dans la rigueur.

Cela signifie la rigueur budgétaire.

Cela signifie que nous défendrons le franc et le maintiendrons dans le système monétaire européen.

Cela signifie une lutte déterminée contre l'inflation.

Telle est notre ligne de marche. Nous lutterons contre le chômage sans céder à la facilité et en rétablissant les équilibres économiques. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

La guerre que nous menons contre le chômage, nous ne la gagnerons pas sans une forte réduction des temps de travail.

Il y a un mois, j'ai dit aux organisations professionnelles et syndicales la détermination du Gouvernement : diminuer la durée du travail. Je leur ai fixé un objectif : trente-cinq heures de travail effectif, en moyenne, par semaine en 1985. Je leur ai demandé d'engager immédiatement des négociations pour l'atteindre. (*Exclamations sur plusieurs bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Ces négociations sont difficiles, mais elles s'achèment vers un accord.

La réduction de la durée du travail, c'est aussi l'abaissement de l'âge de la retraite. Dans quelques semaines, le Gouvernement déposera un projet de loi-cadre destiné à ramener à soixante ans l'âge d'ouverture des droits à la retraite. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

Il s'agira, bien entendu, d'un droit et non d'une contrainte. Il sera ouvert en priorité à ceux qui ont derrière eux une vie de travail particulièrement longue et usante.

En luttant pour l'emploi, nous bâtissons une France solidaire.

Une France solidaire est, en effet, une France où le droit au travail redevient une réalité.

Une France solidaire est une France qui cesse d'être parmi les grandes nations industrielles la championne des inégalités. (*Protestations sur plusieurs bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Une France solidaire est aussi une France qui sait donner à chaque citoyen, à chaque habitant, à chaque travailleur sa part de responsabilités, qui respecte l'autonomie et la dignité de tous.

Dès son installation, le Gouvernement a décidé d'augmenter de 10 p. 100 le salaire minimum de croissance. Ce n'est qu'une première étape. Mais si chaque relèvement devait se répercuter tout au long de la hiérarchie, nous n'aboutirions, bien sûr, qu'à un surcroît d'inflation.

Il faut donc reconstruire les grilles de salaires, non pas pour écraser les hiérarchies, mais pour que disparaissent Ses salaires les plus scandaleusement bas, pour que cesse la discrimination actuelle à l'égard des ouvriers et surtout des ouvrières, trop souvent à la fois mal payés et sans perspectives de carrière. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

C'est aux partenaires sociaux de s'entendre pour que se fassent progressivement les transformations nécessaires.

Dans la fonction publique et le secteur public et nationalisé, le Gouvernement fera le nécessaire pour que s'engagent dès l'automne des négociations sur le niveau des salaires, sur la structure des rémunérations et sur la durée du travail.

La rigueur, bien sûr, appelle la prudence. Ces réformes seront lentes, mais notre détermination est grande. Le travailleur, dans ce pays, doit retrouver sa place ; l'ouvrier doit être payé pour sa peine ; le droit au travail est aussi le droit à un salaire qui permette de vivre (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et sur plusieurs bancs des communistes.*)

Solidarité, aussi, à l'égard de tous ceux que l'âge, la maladie, la malchance empêchent de travailler.

La France peut s'honorer d'avoir construit depuis 1946 un système de protection sociale efficace et généreux. (*Exclamations sur certains bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*) Mais il doit être rendu plus efficace et plus juste.

Nos prédécesseurs avaient prétendu fixer de façon autoritaire une limite à l'extension des dépenses sociales, sans souci des conséquences de leur action.

Nous voulons raisonner autrement. Il n'y a de limite au financement de la protection sociale que celle que la collectivité nationale se donne.

Que veulent les Français ?

Veulent-ils améliorer la situation faite aux personnes âgées ? Ils doivent accepter un prélèvement plus important sur leur revenu. (*Exclamations sur quelques bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Souhaitent-ils le maintien d'une couverture générale des dépenses de santé ? Les cotisations sociales s'en ressentiront, bien entendu. (*Mêmes mouvements.*)

Chaque année, le Parlement débattait de la progression des recettes et des dépenses de la protection sociale. Le brouillard dans lequel ont été maintenus jusqu'ici les comptes de la sécurité sociale sera dissipé. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.* — *Exclamations sur divers bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*) Les choix ne seront pas toujours faciles, mais ils seront faits au grand jour et, dès l'automne, nous engagerons le débat sur l'avenir de la sécurité sociale, notamment sur son financement, car les prélèvements qu'elle opère doivent être plus équitablement répartis et ne pas nuire à la politique de l'emploi.

Le débat portera aussi sur les principes de gestion des caisses de sécurité sociale, où les assurés doivent retrouver un rôle prédominant. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

Les personnes âgées et les handicapés devront bénéficier d'un effort croissant de solidarité — le minimum vieillesse continuera donc à progresser rapidement — mais ils demandent qu'on leur accorde autre chose que de l'assistance, ils ne veulent pas être tenus en marge.

Notre politique tendra donc au développement des services à domicile, à une transformation réelle des établissements qui les accueillent, mais aussi à l'encouragement de toutes les initiatives qui visent à redonner aux personnes âgées et aux handicapés un rôle actif dans notre société.

Enfin, il ne faut plus qu'il y ait dans ce pays des hommes et des femmes abandonnés à leur sort lorsque celui-ci s'acharne. Il ne s'agit certes pas de construire une société d'assistés. Bien au contraire, il s'agit de donner à tous et à tout moment les moyens de participer à la vie active et d'y exercer des responsabilités.

Nous avons par ailleurs la chance de disposer d'un système de santé très complet (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française*) qui assure une grande liberté aux professionnels de la santé et aux malades, avec une prise en charge collective des dépenses de santé. Ces principes seront maintenus. Les malades conservent, bien entendu, la liberté de choix de leur médecin, et les médecins pourront choisir leur mode d'exercice.

Une véritable politique de la santé publique est finalement porteuse d'économies. Nous favoriserons les modes de soins les moins coûteux, les mieux adaptés à chaque cas.

Le médecin généraliste contribuera en tout premier lieu à cette médecine humaine. Nous encouragerons les initiatives, notamment la mise en place de centres de santé. *(Nouvelles exclamations sur les mêmes bancs.)* Nous discuterons de façon approfondie avec les médecins et les autres professions de santé pour définir les nouvelles règles du jeu et pour mettre au point une véritable charte de santé. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

Quant aux prestations familiales, l'une de nos premières mesures a été un relèvement de 25 p. 100 de ces allocations. Cet effort sera poursuivi.

Le système de compensation des charges familiales doit être simplifié. Il existe aujourd'hui vingt-trois prestations différentes. Le Gouvernement engagera des discussions afin de définir des règles plus justes et plus efficaces de détermination des prestations et des déductions fiscales pour charges de famille.

Les parents rencontrent souvent aujourd'hui d'insurmontables difficultés pour l'accueil et la garde de leurs jeunes enfants. Un programme ambitieux sera mis en œuvre, qui préservera la liberté de choix des parents entre toutes les solutions possibles.

Solidarité, dignité, tels sont aussi les principes de la politique du Gouvernement à l'égard des travailleurs étrangers et de leurs familles. Dès sa formation, le Gouvernement a suspendu les expulsions. Il s'assurera que tous les travailleurs étrangers résidant en France voient leur place et leurs droits pleinement reconnus. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

M. Jacques Blanc. A Montigny aussi ?

M. Dominique Taddei. Le racisme, ça suffit !

M. le Premier ministre. Toutefois, compte tenu de la situation de l'emploi, la France n'est pas en état d'accueillir un nombre croissant de travailleurs étrangers. *(Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

Elle entend donc limiter les entrées... *(Nouvelles exclamations sur les mêmes bancs.)*

M. Daniel Benoist. Taisez-vous, les racistes !

M. le Premier ministre. Ecoutez, messieurs, ce qu'il faut faire, et ne vous souvenez pas de ce qu'il ne fallait pas faire. *(Vifs applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

Je disais que, compte tenu de la situation de l'emploi, la France n'est pas en état d'accueillir un nombre croissant de travailleurs étrangers. Elle entend donc limiter les entrées et proposer aux pays d'origine des accords bilatéraux définissant les conditions de travail, de séjour et de retour des travailleurs étrangers en France et des Français à l'étranger. *(Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.)*

Permettez-moi, avant de conclure ce chapitre consacré à la solidarité, de dire un mot de nos compatriotes rapatriés. Le Président de la République a rappelé que la collectivité nationale avait des dettes à leur égard. Elles ne seront pas oubliées.

Mesdames et messieurs, en élisant François Mitterrand les Françaises et les Français ont choisi de substituer à une société dure aux plus démunis une société juste et équitable. Mais pour donner plus aux uns, il faut donner moins aux autres. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

M. Dominique Taddei. Eh oui !

M. le Premier ministre. Il n'y aura pas de miracle. *(Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)* Il n'existe pas de cagnotte où prélever les revenus versés aux uns sans toucher à ceux des autres. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

A un édifice fiscal vermoulu et injuste, il va nous falloir substituer un système dans lequel, comme le prévoit la Déclaration des droits de l'homme en son article 13, la charge soit « également répartie entre les citoyens à raison de leurs facultés contributives ». *(Applaudissements sur les mêmes bancs.)*

Mais l'improvisation et la précipitation sont dangereuses et le Gouvernement prendra tout le temps nécessaire à l'étude et à la consultation.

Quatre orientations vous seront proposées dès la loi de finances pour 1982 : la création d'un impôt sur les grandes fortunes *(Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs)* qui, je le précise, ne portera pas sur l'outil de travail...

M. Raoul Bayou. Très bien !

M. le Premier ministre. ...la remise en cause de certaines anomalies en matière d'impôt sur le revenu ; la lutte contre la fraude fiscale qui est un véritable scandale ; le plafonnement des effets du quotient familial.

Au-delà de 1982, par aménagements successifs et progressifs, la recherche d'une plus grande justice conduira, par exemple, à instituer un impôt foncier, à aménager les incitations à l'épargne et les droits de succession, à harmoniser les régimes d'imposition et de protection sociale des salariés et des travailleurs indépendants, à répartir différemment les ressources entre l'Etat et les collectivités locales.

Mais, mesdames, messieurs les députés, la solidarité n'est pas seulement affaire d'argent. L'inégalité en France n'existe pas seulement entre ceux qui ont tout, et parfois plus encore, et ceux qui n'ont rien. Elle est flagrante entre ceux qui savent et ceux qui ne savent pas, entre ceux qui peuvent conduire le cours de leur vie et ceux à qui on ne demande jamais ce qu'ils veulent ni même ce qu'ils pensent, entre ceux qui élisent domicile et ceux qui sont assignés à résidence, entre ceux qui commandent sans expliquer et ceux à qui l'on commande sans les écouter. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

Il faut instaurer — et ce sera le troisième point de mon propos — une France responsable.

En réponse à ces inégalités, nous allons jeter les hases d'une nouvelle citoyenneté. Les votes récents des Français signifient qu'ils attendent un pouvoir qui ne soit pas seulement exercé par d'autres, mais exercé autrement.

Les structures sociales et administratives qui n'ont, en fait, cessé de se durcir depuis l'Empire, ne permettent pas l'initiative nécessaire pour affronter les nouveaux défis. Nous allons rendre, dans les jours qui viennent, aux 500 000 élus les moyens de la responsabilité et de l'initiative.

Nous donnerons aux citoyens, aux usagers, aux consommateurs, les moyens de participer vraiment à l'organisation de leur vie quotidienne.

Nous sommes résolus à promouvoir un progrès décisif de la démocratie économique et sociale. Citoyens dans leurs communes, les Français doivent l'être aussi sur leur lieu de travail. Les employeurs ne doivent ni redouter ni contrecarrer cette évolution souhaitable et nécessaire. Le sens des responsabilités dont font preuve les organisations syndicales n'est pas nouveau, mais il prend toute sa signification au moment où elles sont appelées, par un gouvernement qui partage leurs espoirs, à devenir à part entière les partenaires et les acteurs du changement. *(Applaudissements sur plusieurs bancs des socialistes et des communistes.)*

Bâtir une nouvelle citoyenneté, c'est d'abord rendre l'Etat aux citoyens. Cette « nouvelle donne » de la démocratie quotidienne, il me semble que c'est d'abord ici même qu'il conviendrait d'en donner l'exemple.

Je ne vous cacherai pas que les premiers échanges entre la majorité et l'opposition, au sein de la nouvelle Assemblée, ne nous ont guère satisfaits.

De nombreux députés du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. Nous non plus !

M. le Premier ministre. Comme je vous comprends, messieurs ! C'est dur d'être dans l'opposition ; nous le savons, nous qui l'avons été pendant vingt-trois ans ! *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

M. Pierre-Bernard Cousté. Et vous y retournerez !

M. le Premier ministre. Le Gouvernement a voulu jouer le jeu de la démocratie loyalement et rompre avec une pratique parlementaire qui excluait l'opposition de toute responsabilité. Je regrette que la nouvelle opposition s'y soit refusée.

M. Raoul Bayou. Très bien !

M. le Premier ministre. La notion de statut de l'opposition est une survivance du précédent septennat.

M. François Léotard et M. Alain Madelin. Que proposez-vous d'autre ?

M. le Premier ministre. Le problème ne se pose pas ainsi. Pour rendre son rôle au Parlement, pour rééquilibrer le pouvoir législatif par rapport à l'exécutif, pour respecter l'opposition, il suffit de laisser jouer pleinement les règles démocratiques. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.) Je confirme que nous y sommes décidés.

Cela signifie, par exemple, que vous pourrez, lors des questions d'actualité, vous exprimer totalement et répliquer aux membres du Gouvernement. (Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

Cela signifie également que des propositions de loi pourront venir en discussion....

M. Robert-André Vivien. Chiche !

M. le Premier ministre. ...que le recours systématique au vote bloqué est abandonné (Vifs applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes) et que le Gouvernement respectera le pouvoir d'amendement de tous les élus, qu'ils siègent sur les bancs de la majorité ou sur ceux de l'opposition. (Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. Pierre-Bernard Cousté. C'est la continuité, cela !

M. Raoul Bayou. Ils ne comprennent pas !

M. Claude Michel. Il faut répéter, ils n'ont pas compris !

M. le Premier ministre. Mais la nouvelle citoyenneté correspond à un projet bien plus vaste que les seules procédures parlementaires.

C'est vrai de la justice qu'il faut à la fois libérer de l'Etat et rapprocher des justiciables. C'est une priorité. Ici encore, l'héritage est lourd. On a assisté ces dernières années à un déclin des libertés et, dès lors, à celui de la confiance que les Français accordent à leur justice. Pour restaurer cette confiance, le Gouvernement va engager une série d'actions.

Le 3 juin, il s'est prononcé en faveur de l'ouverture aux Français du recours individuel prévu par l'article 25 de la convention européenne des droits de l'homme.

Il vous proposera, au cours de la présente session, un projet de loi tendant à la suppression de la Cour de sûreté de l'Etat. (Vifs applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Par la suite, il vous soumettra la suppression des tribunaux permanents des forces armées, l'abrogation de la loi du 2 février 1981, dite « sécurité et liberté » (Applaudissements prolongés sur les bancs des socialistes et des communistes) et l'abolition de la peine de mort. (Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.) Il présentera à votre vote la réforme tant attendue du Conseil supérieur de la magistrature. (Très bien ! Très bien ! sur de nombreux bancs des socialistes.)

De plus en plus, la justice se trouve directement confrontée à des problèmes économiques, financiers et industriels. En ces temps difficiles pour l'emploi, rien ne peut être négligé pour lui donner les moyens de l'efficacité. C'est pourquoi nous aborderons avec une ferme détermination la mise à jour de l'arsenal juridique qui étouffe plus qu'il ne sauve les entreprises en difficulté. Ces entreprises appellent évidemment d'abord des solutions d'ordre économique, mais la part du droit ne saurait être négligée, ainsi que nous avons dû le constater récemment.

La réaffirmation de la primauté du droit est également indispensable en matière d'écoutes téléphoniques. J'ai décidé d'installer auprès de moi une commission qui m'adressera, avant le 31 octobre, des propositions afin que les écoutes téléphoniques intervenant en dehors des informations judiciaires soient très strictement destinées à prévenir ou à neutraliser les actes de grand banditisme, à aider à la sauvegarde de la sécurité extérieure de l'Etat — point final. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Des élus de l'opposition comme de la majorité, appartenant aux deux assemblées, des juristes, des magistrats et des fonctionnaires seront sollicités pour remplir cette mission.

Un mot, enfin, du rôle de la police. Il faut que le policier retrouve la fonction de prévention qui est la sienne. Les policiers en sont conscients et ils se sont d'ores et déjà associés à cet effort. La police judiciaire, quant à elle, doit agir patiemment, sans recherche du spectaculaire et dans le respect du droit et de la dignité des personnes.

Mesdames et messieurs, rendre l'Etat aux citoyens, leur assurer l'exercice de la liberté et de la responsabilité, c'est au premier chef leur garantir le droit à une information complète et pluraliste.

La culture, l'information, les loisirs des Français dépendent désormais de façon croissante des moyens modernes de communication.

Le dossier de l'audiovisuel, et plus particulièrement de l'information sur les chaînes de radio et de télévision, résurgit régulièrement à l'ouverture de chaque septennat.

M. Jacques Blanc. C'est la faute à Fillioud !

M. le Premier ministre. C'est la preuve que la radio et la télévision ne sont pas dotées du statut qui garantirait leur indépendance. Voilà l'essentiel ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Dans ce domaine également, nous héritons d'une situation viciée depuis de longues années. De très mauvaises habitudes ont été prises.

M. Alain Bonnet. Très bien !

M. le Premier ministre. Des structures sont à réformer.

Vous aurez à discuter dans les prochains mois d'un projet de loi.

Tous les problèmes devront être traités dans le souci constant d'une grande liberté mais aussi dans un cadre juridique évitant un développement anarchique qui profiterait, en fin de compte, à ceux qui détiennent le pouvoir de l'argent. La liberté, oui, dans un souci de pluralisme, d'équilibre et d'équité.

Ce texte de loi doit en outre permettre de jeter les bases d'un droit susceptible de s'adapter rapidement aux évolutions fulgurantes des techniques.

Le Gouvernement souhaite que la loi atteigne trois objectifs : assurer pleinement une autonomie par rapport au pouvoir politique, qu'il soit national, régional, ou local, mais aussi par rapport aux puissances financières ; organiser la décentralisation et favoriser la pluralité des formes d'expression ; enfin, développer les missions de culture, d'éducation, de divertissement et d'information des citoyens dans un souci de qualité des programmes et d'encouragement à la création.

Une France responsable, c'est aussi un pays qui doit, désormais, enraciner l'unité de la République dans la diversité et la responsabilité de ses collectivités locales.

Tel est l'objet du premier projet de loi touchant aux structures de notre vie collective qui sera déposé dès la présente session sur le bureau de votre assemblée.

Dans l'attente du vote de ces textes, les institutions régionales continueront donc à fonctionner dans le cadre de la loi de 1972...

Un député de l'union pour la démocratie française. C'est un discours de conseil général !

M. le Premier ministre. ... mais avec des dispositions assouplies tendant à rapprocher leur fonctionnement de celui des autres collectivités territoriales et à préparer la mise en place des institutions régionales futures. D'ores et déjà, le Gouvernement a rapporté les décrets et circulaires qui, au-delà de la loi, contraignent les actions décidées par les conseils régionaux. Dès l'adoption du projet de loi qui va vous être soumis, le président du conseil régional deviendra l'exécutif de la région et, comme pour les autres collectivités, la tutelle sera remplacée par un contrôle juridictionnel a posteriori. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

La suppression des préfets vous sera proposée...

Plusieurs députés socialistes. Très bien !

M. le Premier ministre. ... non par hostilité à un corps qui a constamment témoigné de son sens de l'Etat mais par volonté de voir disparaître l'image d'une France centralisée à l'extrême, enfermée dans la rigidité de ses textes, de ses règlements et de ses circulaires. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. Marc Lauriol. Vive la Gironde !

M. le Premier ministre. La décentralisation ne se limite pas à la réforme des collectivités locales. C'est une logique directrice qui sera à l'œuvre dans toutes les mesures que nous proposons.

Ainsi la nouvelle citoyenneté permettra-t-elle d'offrir à la démocratie quotidienne, partout où ce sera possible, de nouveaux espaces de liberté et de responsabilité.

Et d'abord au bénéfice de la majorité de nos compatriotes, je veux dire des citoyennes car il reste beaucoup à faire si nous voulons que les Françaises aient tous leurs droits — droits à un emploi, à un salaire, à une carrière comparables à ceux des hommes, droit aux responsabilités. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

Le Gouvernement est également décidé à encourager cette force neuve qui affirme sa capacité de dialogue, de proposition, de négociation et de gestion. Je veux parler du mouvement des consommateurs et des usagers.

Sous l'impulsion du ministre de la consommation, la politique du Gouvernement favorisera le développement d'un véritable pouvoir des consommateurs, grâce à la mise à la disposition des associations de moyens juridiques, techniques, financiers et d'expression.

Dans le régime de liberté des prix et de concurrence, l'existence d'associations de consommateurs dynamiques est un élément fondamental de la lutte contre l'inflation.

Rendre les Français maîtres à nouveau de leur vie quotidienne, c'est aussi les associer à l'édification et à la gestion du cadre de vie. « Domaine bâti, domaine subi », a-t-on dit. Le plus grand nombre n'a toujours pas acquis le droit à un habitat de qualité, le droit à la ville.

Les collectivités locales maîtriseront les marchés fonciers, ce qui signifie la fin de la spéculation, et elles pourront conduire un urbanisme volontaire. A cette fin, le Gouvernement vous proposera une politique appuyée sur un impôt foncier déclaratif.

La distribution des aides au logement sera refondue. Dès aujourd'hui, le logement social redevient une priorité.

Nous soutiendrons les économies d'énergie dans l'habitat, la sauvegarde des quartiers anciens, la promotion d'une architecture humaine et audacieuse. Nous accepterons l'initiative privée sans restreindre son action, pour autant qu'elle ne contrarie ni la justice aujourd'hui, ni la qualité de la vie demain.

Nous rendons aux habitants les pleins pouvoirs sur leur cadre de vie. En ce sens, le Gouvernement vous présentera un projet de réforme du statut des locataires. L'habitat et le cadre de vie seront terres d'élection de la nouvelle citoyenneté, comme ils seront terre d'élection de la décentralisation.

Dans bien des domaines, le mouvement associatif sera le support privilégié de la nouvelle citoyenneté, en particulier pour la mise en valeur du temps libre. Dans cette perspective, le Gouvernement l'invite à définir avec lui une nouvelle règle du jeu.

Il nous appartiendra en particulier de gommer les ségrégations sociales dans le domaine du temps libre. Nous nous y emploierons, grâce au « chèque vacances » et au développement des formes sociales du loisir et du tourisme.

Le temps libre, c'est aussi l'éducation permanente, le moyen pour chacun de progresser dans sa vie personnelle et socio-professionnelle.

La formation permanente a été négligée depuis plusieurs années. Il faut la relancer, en revoir le financement, lui ouvrir les écoles et les universités. Le niveau d'éducation et de formation des travailleurs est une des grandes chances de l'économie française.

Nous entreprendrons une transformation profonde de notre système éducatif. Tous doivent y participer : parents, élus, associations, représentants des salariés et des employeurs et, au premier chef, les enseignants (*Murmures sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République*) qui ont été trop souvent dans le passé injustement critiqués et maltraités. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

L'unification du service public d'éducation sera le résultat d'une concertation et d'une négociation.

Plusieurs députés de l'union pour la démocratie française. Imposée !

M. le Premier ministre. Ce service public aura vocation d'accueillir dans le pluralisme, par le biais d'une politique contractuelle, tous les établissements et tous les personnels. Il nous faut également envisager l'avenir des universités et des grandes écoles.

Avant toute chose, il est indispensable de renouveler les conseils d'université. Dans ce but, le Gouvernement déposera prochainement un projet de loi abrogeant la loi Sauvage et instituant de nouvelles règles pour leur composition. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

De nouveaux conseils seront élus et réunis avant la fin de l'année. A l'issue de cette concertation, la carte universitaire sera établie contractuellement.

Mesdames, messieurs, notre volonté de promouvoir la démocratie quotidienne n'aurait aucun sens si elle ne s'appliquait pas en priorité à la condition des travailleurs dans les entreprises.

La France attend de ses entreprises tant de performances, de dynamisme, de productivité, d'innovation, qu'elle se doit, par morale et par efficacité, de garantir et de renforcer les

droits de ceux dont l'effort, aujourd'hui plus que jamais, conditionne l'avenir même de la nation. Citoyens dans la cité, les travailleurs doivent être aussi sur leur lieu de travail. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

Les comités d'entreprise disposent, de par le code du travail, de pouvoirs importants. Ces droits ne font pas obstacle à la nécessaire unité de direction, mais ils permettent aux travailleurs d'être informés et d'influer sur la marche de l'entreprise. Nous veillerons à ce qu'ils soient respectés. Certes, le chef d'entreprise doit pouvoir investir, embaucher, mais le comité d'entreprise doit être aujourd'hui, mieux qu'hier, associé aux décisions.

Il nous faut sortir d'une situation dans laquelle la négociation est encore l'exception. Les salaires, la politique de l'emploi, la formation, la durée du travail ou son organisation doivent faire l'objet de négociations entre les dirigeants et les sections syndicales de l'entreprise.

Les liens contractuels renforcent le progrès économique et social. Le recours systématique à la loi, au règlement, à l'intervention des pouvoirs publics entraînent irresponsabilité et rigidités.

Le Gouvernement proposera au Parlement les mesures législatives destinées à éviter le recours abusif au travail temporaire et aux contrats à durée déterminée, et à renforcer les droits des travailleurs temporaires.

M. Jean-Yves Le Drian. Très bien !

M. le Premier ministre. Le ministre du travail a, d'autre part, engagé à ma demande une étude et des consultations approfondies sur les droits syndicaux. Le Gouvernement a déjà montré, et montrera encore sa volonté de faire participer les organisations syndicales à la recherche de solutions aux difficultés des entreprises malades.

Remettre la France au travail, pratiquer la justice sociale, renforcer les droits des travailleurs et des citoyens : tous ces objectifs ne pourront être atteints sans une France entreprenante, imaginative, décidée à reconquérir la maîtrise de son appareil de production.

La nouvelle politique économique que nous vous proposons repose largement sur la volonté d'entreprendre, d'innover, d'investir, d'exporter et de créer des emplois du secteur privé. Cette volonté, nous aurons le souci constant de la stimuler.

Pour soutenir les entreprises moyennes ou petites, nous vous proposerons de revoir les mécanismes fiscaux ou réglementaires qui découragent la création d'entreprises et l'innovation ; nous faciliterons leur accès aux marchés publics ; nous favoriserons leur alimentation en fonds propres ; nous élaborerons une charte de la sous-traitance.

Nous entendons rénover notre politique du crédit et développer l'épargne productive.

Pour financer le grand programme d'investissements publics et privés qu'il se propose de susciter, le Gouvernement écarte le recours à la facilité monétaire. La croissance de la masse monétaire demeurera strictement contrôlée.

Mais les entreprises attendent que le crédit destiné au financement des investissements et de la trésorerie soit plus aisément accessible et moins cher.

Nous avons engagé, en liaison avec nos partenaires européens, une action concertée en vue de convaincre les dirigeants des Etats-Unis du caractère dangereux, pour les économies européennes, de leur politique actuelle de taux d'intérêt élevés. Nous espérons que ces efforts déboucheront sur des résultats concrets à Ottawa.

Mais c'est surtout à la mobilisation de l'épargne et à la participation active des épargnants (*Murmures sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française*) que nous en appelons pour assurer une assise financière solide à notre programme de redressement économique et social.

M. Edmond Alphandery. Le taux de croissance est en train de chuter.

M. le Premier ministre. Je confirme notre intention d'encourager l'épargne stable, affectée au financement d'investissements productifs, et particulièrement l'épargne qui s'investit en obligations. Par ailleurs, seront étudiées sans attendre les mesures permettant d'assurer la protection de l'épargne populaire contre les effets de l'inflation.

Toujours avec le souci de favoriser la volonté d'entreprendre, le Gouvernement s'attachera à alléger certaines charges sociales qui pèsent sur les entreprises et freinent l'embauche.

Le Gouvernement, qui entend poursuivre et amplifier la lutte contre l'inflation, ne souhaite pas, en conséquence, remettre en cause la liberté des prix industriels. Il s'attachera à obtenir une décélération de la hausse des prix dans une économie de liberté et de concertation. Cela signifie que la concurrence sera stimulée, mais aussi que les abus seront sanctionnés.

L'objectif central de notre politique industrielle est simple. Il vise à créer les conditions d'une relance de l'investissement productif.

En 1980, mesdames, messieurs, l'investissement des entreprises privées a été inférieur de 5 p. 100 à son niveau de 1974. Cette évolution est préoccupante, car il n'y a pas d'économie prospère sans industrie puissante et pas d'industrie puissante sans effort d'investissement et de recherche. Or, l'écart avec nos principaux partenaires ne cesse de se creuser d'année en année. Cette tendance doit être rapidement inversée.

A cet effet, les incitations à l'investissement et à l'innovation seront renforcées et une loi de programme sur la recherche et l'innovation technologique sera déposée au printemps de 1982.

La volonté du Gouvernement est de réconcilier les Français avec leur industrie. Je n'oublie pas qu'une très large partie de l'industrie française restera du domaine des entreprises privées. A elles revient, pour l'essentiel, la grande responsabilité de créer des richesses, d'exporter.

Les entreprises, toutes les entreprises de ce pays doivent se sentir encouragées à l'effort et à la réussite. Je les invite à se comporter à l'égard des pouvoirs publics en partenaires attelés à une même tâche.

Dans cet esprit, sera créé un conseil permanent du développement industriel animé par le ministre de l'industrie et composé de chefs d'entreprises privées et publiques. Ce conseil donnera au Gouvernement son avis sur l'expansion de notre industrie et formulera toute recommandation qu'il jugera utile.

Par ailleurs, le Gouvernement veillera à ce qu'un rôle moteur en matière d'investissement continue d'être tenu par le secteur public.

Cela nous conduit à parler d'une grande question, d'une réforme essentielle des structures de notre économie : le renforcement et l'extension du secteur public. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

Les nationalisations donneront au Gouvernement des moyens déterminants pour conduire sa politique économique. Cela est d'abord vrai dans le domaine du crédit.

Il n'est pas de politique nouvelle possible sans un contrôle effectif du crédit. C'est pourquoi le Gouvernement déposera en priorité dès l'automne un projet de loi relatif à la nationalisation du crédit. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

La nécessité de la nationalisation du crédit est apparue très tôt dans la vie politique française. Elle a reçu une concrétisation partielle avec la démocratisation de la Banque de France sous le gouvernement du Front populaire en 1936, puis en 1945 avec la nationalisation de l'institut d'émission et de quatre grandes banques de dépôt opérée par le gouvernement d'union nationale dirigé par le général de Gaulle. La nationalisation, longtemps envisagée, des banques d'affaires fut alors contrariée par la pression des forces conservatrices.

Eh bien ! cette grande réforme, nous entendons aujourd'hui la parachever. Il convient donc, dans le prolongement des lois de 1936 et de 1945, de nationaliser le secteur bancaire. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

Ainsi, le Gouvernement se dotera des moyens de mettre en œuvre une politique du crédit renouvelée et orientée vers l'amélioration du service rendu aux utilisateurs et à l'économie.

L'égalité d'accès de tous, notamment des petites et moyennes entreprises, aux financements à court terme et à long terme sera recherchée. Les établissements bancaires deviendront plus soucieux de l'intérêt général dans la distribution du crédit et ajouteront ce critère trop longtemps négligé à ceux qu'ils utilisent déjà pour décider de l'octroi des concours.

En outre, des dispositions seront prises pour que l'application des textes de 1945 sur la nationalisation des banques soit rendue effective dans les trois grandes banques nationales.

Cette nationalisation respectera les principes suivants :

Il n'y aura pas de nationalisation induite de l'économie. Les participations détenues par les groupes bancaires ainsi nationalisés, dans des entreprises situées hors du champ du secteur public élargi tel que l'a défini le Président de la République, seront rendues au secteur privé. Cela s'applique notamment aux participations industrielles multiples détenues en dehors des onze groupes industriels nationalisables par la Compagnie financière de Paris et des Pays-Bas et la Compagnie financière de Suez. Ici encore, nous ferons pendant la législature ce que nous avons annoncé ; rien de plus, rien de moins, c'est notre engagement.

Le Gouvernement réaffirme qu'il souhaite que l'activité internationale des entreprises nationales puisse s'exercer sans entraves et que ces entreprises s'insèrent au mieux de leurs stratégies dans la compétition mondiale. Les récentes initiatives prises, avec l'accord des pouvoirs publics, par Elf-Aquitaine et par Rhône-Poulenc montrent que cette orientation s'applique effectivement aussi bien aux groupes publics qu'au secteur privé. Rien ne sera fait à cet égard qui puisse perturber l'action internationale des groupes bancaires nationalisables, action qui, dans la mesure où elle est utile à nos exportateurs et à nos investisseurs, doit être préservée.

La nationalisation, bien entendu, ne concerne pas les banques étrangères, ni les banques françaises sous contrôle étranger. Elle ne porte pas non plus sur les établissements à statut légal spécial, ni sur les réseaux coopératifs et mutualistes et pas davantage sur les sociétés telles que les Sicomi ou maisons de titres.

La nationalisation n'a pas pour objet de bouleverser des structures, ni de porter atteinte à la personnalité des réseaux existants. Elle vise, en s'appuyant sur des cadres et des employés qui ont fait la preuve de leur efficacité, à donner une nouvelle impulsion à l'activité des groupes concernés. Elle a surtout pour but le retour à la collectivité nationale du privilège d'émission de la monnaie, partiellement concédé jusqu'ici.

Il s'agit de revenir, dans les faits, à l'esprit et à la lettre de la loi du 2 décembre 1945.

Les petites banques indépendantes, souvent très utiles à la vie économique locale ou régionale, seront, selon des modalités que nous définirons, rapidement laissées hors du champ de la nationalisation. Des discussions seront engagées avec leurs dirigeants de façon à les associer aux nouvelles orientations de la politique de crédit que je viens de définir.

Le secteur bancaire restera donc pluraliste. Il n'est pas question d'établir un monopole du crédit. Chaque entrepreneur gardera le libre choix de son banquier, en changera s'il n'est pas satisfait, et en mettra, s'il le souhaite, plusieurs en concurrence afin d'obtenir le meilleur service.

Ce pluralisme sera développé par le maintien et la création de réseaux régionaux décentralisés.

Enfin, les missions du Conseil national du crédit et de la commission de contrôle des banques seront renforcées et étendues à toute la distribution du crédit.

Ainsi, la France sera dotée d'instruments nouveaux permettant à toutes les entreprises, comme aux particuliers, de bénéficier d'une politique de crédit et de financement plus efficace et mieux orientée vers le développement de l'activité économique.

Lors de la session d'automne, un second projet de loi concernant les groupes industriels vous sera présenté.

Une économie industrielle moderne tire sa force à la fois d'un tissu de moyennes et de petites entreprises très diversifiées et d'un noyau de grands groupes industriels, seuls en mesure d'effectuer les très grands investissements qu'appellent aussi bien les productions de base, fortement consommatrices de capital, que les secteurs de pointe aux recherches très coûteuses.

Ces grands groupes doivent être compétitifs et préserver, par leurs efforts conjoints, la place de la France dans des secteurs où la concurrence mondiale est intense.

Il revient aux hommes qui les dirigent, groupe par groupe, d'établir une stratégie industrielle et de la mettre en œuvre. C'est leur devoir, en même temps que leur responsabilité, qui demeurera entière. Le Plan, instrument essentiel de notre croissance, assurera la compatibilité de ces choix, souvent décisifs pour l'intérêt national, avec les grandes options de développement retenues par le Gouvernement.

Cette cohérence vérifiée, nous avons la ferme volonté d'aider les entreprises à réaliser leurs objectifs. En particulier, nous savons bien qu'elles sont aujourd'hui plongées dans un environnement international : elles doivent pouvoir investir au-delà des frontières ou signer des accords de coopération avec des partenaires étrangers, dès lors qu'il s'agit en fait d'obtenir un accroissement direct ou indirect de la richesse nationale.

C'est dans cet esprit que nous procéderons à certaines nationalisations industrielles indispensables au développement que nous entendons promouvoir.

Conformément aux engagements du Président de la République, onze groupes industriels viendront, pendant la législature, s'insérer au sein du secteur public. Onze groupes, pas un de plus, pas un de moins : c'est notre engagement.

La situation diversifiée de ces groupes impose cependant que notre démarche garde une certaine souplesse dans le temps et dans la forme.

La nationalisation sera immédiate pour :

Le groupe Dassault (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes*), et il en ira de même pour la société

Matra, qui vit pour l'essentiel de commandes militaires. (Applaudissements sur les mêmes bancs.) Des études seront engagées sans délai pour tenir compte de la situation spécifique de ces deux groupes ;

Deuxièmement, l'ensemble sidérurgique constitué par Usinor et Sacilor qui traverse une crise longue et douloureuse. L'Etat a le devoir de prendre immédiatement, en tant qu'actionnaire, la responsabilité totale d'une action de restructuration dont les incidences auront une importance nationale. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Troisièmement, cinq groupes industriels : la Compagnie générale d'électricité, Pechiney-Ugine-Kuhlmann, Rhône-Poulenc, Saint-Gobain-Pont-à-Mousson, Thomson-Brandt, seront immédiatement nationalisés au niveau des sociétés mères.

L'appropriation publique du capital de ces cinq groupes ne portera pas sur la fraction du capital, d'ailleurs très minoritaire, détenue par des étrangers. Ces derniers seront libres de rester ou de vendre à l'Etat leur participation.

Nous vivons en économie ouverte. Les accords industriels ou technologiques avec des partenaires étrangers, l'investissement réciproque de capitaux créent des liens entre l'économie française et son environnement international.

De tels échanges sont souvent créateurs d'emplois et de richesses. Chaque fois qu'ils répondront effectivement à ce critère, sans nous mettre en état de dépendance, nous chercherons à les maintenir, sinon à les renforcer.

Nous voulons que l'Etat, par la nationalisation, s'assure la maîtrise des pôles industriels qui nous paraissent commander une politique dynamique de l'investissement et de l'emploi. Mais nous souhaitons en même temps que les partenaires et les actionnaires étrangers, qui ont jusqu'ici participé à l'expansion de ces sociétés, puissent, s'ils le désirent, continuer à le faire.

Des négociations seront immédiatement ouvertes avec les dirigeants de trois groupes — C.I.L.-Honeywell Bull, I.T.T.-France, Roussel-Uclaf — qui, pour des raisons spécifiques, ne pourront pas relever de la prochaine loi de nationalisation. Ils comportent en effet une importante participation étrangère qui, dans les deux derniers cas, est même majoritaire, et dont l'une représente 99 p. 100 du capital. Ces négociations auront pour but de dégager les voies et moyens de la nécessaire restructuration du capital, en accord avec les partenaires étrangers, avec le souci de maintenir les liens technologiques, industriels et commerciaux qui existent, mais aussi, bien entendu, la volonté de poursuivre le mouvement de nationalisation, comme je l'ai indiqué.

La nationalisation, j'en suis convaincu, se traduira par un renforcement des groupes industriels concernés. Cet objectif revêt, à mes yeux, un caractère prioritaire.

La nationalisation ne sera pas l'étatisation. Nous préserverons l'identité et l'autonomie des sociétés nationales ainsi créées. Elles bénéficieront de leur pleine responsabilité d'entreprises, appelées à intervenir de leur propre initiative sur le plan national comme sur le plan international. Des exemples antérieurs sont là pour montrer que nos entreprises publiques peuvent emporter des succès remarquables dès lors qu'est garantie leur autonomie de gestion. Nous la garantirons dans le cadre de contrats d'entreprises qu'elles signeront avec l'Etat.

Le Gouvernement est conscient du caractère complexe et vivant de ces groupes. Son souci n'est pas de les démanteler, mais de les appeler à entreprendre et à prospérer. J'appelle donc les équipes qui les animent et qui ont fait la preuve de leur capacité, les cadres, le personnel, à se mobiliser au service d'un effort d'investissement et de développement.

Enfin, le secteur public ainsi étendu sera bien entendu directement intéressé par les dispositions législatives que le Gouvernement, comme je l'ai déjà dit, proposera en vue d'améliorer, de manière générale, les droits des travailleurs dans l'entreprise. Le Gouvernement déposera ultérieurement devant le Parlement un projet de loi qui visera à faire du secteur public le lieu privilégié de l'innovation sociale.

Il va de soi que, dans le domaine bancaire comme dans le domaine industriel, l'indemnisation des actionnaires, dans les modalités seront précisées dans les deux projets de loi dont je viens de parler, sera juridiquement incontestable et financièrement équitable.

Nous allons immédiatement préparer la mise en place de l'ensemble de ce dispositif. A cet effet, le Gouvernement va désigner des délégués, chargés de prendre contact avec les groupes bancaires et industriels concernés et d'étudier avec eux les dispositions à prendre pendant la période transitoire qui nous sépare du vote des lois de nationalisation. Ces délégués rendront compte de leurs démarches à un comité interministériel permanent, dont ils recevront les instructions nécessaires.

L'extension du secteur public n'est pas la seule réforme de structure que le Gouvernement entend mener à bien pour modifier en profondeur notre vie économique.

La forme coopérative nous semble, par exemple, bien adaptée pour favoriser les efforts des créateurs d'entreprises. Les collectivités locales, de leur côté, souhaitent pouvoir favoriser de telles initiatives. Enfin, la mutualité a fait la démonstration de son efficacité économique et sociale. Or, de nombreux obstacles juridiques et réglementaires subsistent qui ont empêché une mobilisation de l'épargne en faveur des entreprises coopératives. Ces obstacles doivent être levés, un nouveau cadre juridique doit être instauré afin que puisse se développer une véritable économie sociale.

Je ne voudrais pas terminer cette partie de mon exposé sans traiter de cette autre source de richesse nationale qu'est l'agriculture.

L'agriculture française ne peut être qu'une agriculture en expansion.

Il y a, pour cela, plusieurs raisons. La première est la richesse de notre pays, dont vous connaissez la diversité mais qui, représentant 33 p. 100 de la surface cultivable communautaire, ne produit qu'un peu plus du quart de l'ensemble des productions agricoles des dix pays membres. D'importantes marges de progression subsistent donc. Nous pouvons et devons encore accroître le solde positif de nos échanges agro-alimentaires, qui dépassera 20 milliards de francs en 1981. Il n'y a qu'une seule voie pour cela : le développement de notre agriculture et de nos industries agricoles et alimentaires.

La seconde est que le déficit alimentaire croissant des pays du tiers monde et, en particulier, de nos voisins de la Méditerranée et de l'Afrique est alarmant sur le plan humanitaire comme sur le plan politique.

Peut-on raisonnablement envisager de limiter le développement d'une richesse aussi vitale pour des millions d'hommes ? Peut-on laisser à la seule Amérique du Nord la possibilité de répondre à cette demande qui ne fera que croître, et capter le marché mondial à son profit ?

Cette expansion ne peut se faire que dans le cadre communautaire. Toutefois, il n'est plus possible de croire à la seule vertu des compromis, laborieusement négociés, pour sauver la politique agricole commune et éviter le blocage progressif de toutes ses instances de décision sous le choc des égoïsmes nationaux.

Un mot enfin de l'ouverture économique de la France au monde.

La pénétration de notre marché intérieur par les produits étrangers prend des proportions inquiétantes. Elle a progressé de près de quatre points pour les produits industriels depuis 1978.

Face à la compétition internationale, il est du devoir du Gouvernement, en concertation avec nos partenaires, de restaurer rapidement les marges d'action et la compétitivité de notre économie.

Cet effort sera conduit dans le respect de nos engagements internationaux. Toute protection abusive aux frontières serait plus nocive pour l'industrie qu'efficace. Mais le Gouvernement sera vigilant à l'égard de la concurrence déloyale. Il utilisera les procédures de concertation existantes avec nos partenaires commerciaux. Notre attitude sera fondée sur le respect d'une stricte réciprocité dans les pratiques commerciales et tarifaires. L'attention des Etats-Unis et du Japon a déjà été clairement appelée sur ce point.

Deux axes prioritaires seront affirmés dans le cadre du Plan de deux ans : la réduction de la dépendance énergétique ; le renforcement de nos points forts à l'exportation et la reconquête du marché intérieur.

Le Gouvernement proposera un programme énergétique d'ensemble qui fera l'objet d'un débat au Parlement, puis dans les instances régionales.

Nous ne négligerons aucune des ressources énergétiques fossiles extraites de notre propre sous-sol, sous réserve que leur coût d'exploitation demeure acceptable par rapport aux prix du marché mondial. (Murmures sur divers bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Une politique active de recherche et de développement pour l'utilisation des énergies renouvelables sera appliquée.

Il s'agit enfin de poursuivre un programme électronucléaire important mais raisonnable, qui tienne compte du moindre coût de cette source d'énergie mais qui évite le vertige du tout-nucléaire qui nous était promis. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes. — Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

C'est, je le répète, par le dynamisme de l'industrie, la cohérence de la politique industrielle, une concertation accrue entre producteurs nationaux et réseaux de distribution que passent une reconquête effective du marché intérieur et l'amélioration de notre compétitivité sur les marchés des pays industrialisés.

Les mutations économiques et sociales que nous engageons seront conduites sans que la France cherche à s'isoler. Non seulement elle restera ouverte au monde, mais encore elle entend tenir pleinement son rôle sur la scène diplomatique.

Notre objectif — et ce sera mon dernier point — est de bâtir une France fière.

La France des droits de l'homme.

Une France décidée à promouvoir un nouvel ordre international.

Vous savez l'espoir qu'a fait naître l'élection de François Mitterrand dans nombre de pays étrangers.

Fort de ce courant de sympathie, la diplomatie que nous allons développer s'engagera résolument dans la recherche de vraies solutions à la crise économique internationale et aux conflits douloureux qui créent, pour de nombreux peuples, des situations intolérables.

Seul un effort planétaire de réorganisation et de solidarité peut réduire les zones de tension, contribuer à la prospérité et à la paix.

Pour la France, le moyen le plus sûr de façonner un environnement conforme aux vœux que je viens d'exprimer, c'est d'abord la construction européenne.

Les mécanismes de coopération dont s'est dotée la Communauté doivent déjà beaucoup à l'action de notre pays. Le Gouvernement s'efforcera d'aller plus loin, et surtout de faire en sorte que la capacité d'organisation considérable que ces mécanismes offrent aux Etats membres soit pleinement utilisée au service du redressement économique, de l'emploi, de la correction des inégalités et de la coopération avec les pays en voie de développement. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

Nous avons la ferme intention de retrouver l'esprit des institutions communautaires et de régler, avec loyauté et pragmatisme, les contentieux actuels. Nous ne sommes ni des idéologues de la supranationalité ni des théologiens de l'antisupranationalité. La restructuration du budget de la Communauté, la réforme de la politique agricole commune, la renégociation d'arrangements internationaux comme l'accord multifibres, l'élargissement de la Communauté seront abordés dans un esprit constructif (exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française) dans le souci de concilier à la fois la définition de positions communes et la sauvegarde des intérêts de la France.

Mais la vraie tâche qui attend les Européens est d'une tout autre ampleur. Il s'agit de faire face à la crise, c'est-à-dire au chômage, à la restructuration industrielle, au problème de l'approvisionnement en énergie.

Or, dans ce nouvel environnement économique, l'Europe du libre-échange semble paralysée. La nouvelle division du travail, au bénéfice des sociétés multinationales, se fait sans l'Europe, et même contre elle. Si l'Europe ne secoue pas sa torpeur, il est à craindre que les Etats membres ne soient contraints de faire appel à des mesures protectionnistes importantes. La construction européenne serait alors menacée.

Pour relever les défis, l'Europe doit se montrer active, volontariste, assurer le développement des industries qui présentent un intérêt stratégique dans la compétition internationale et renforcer les liens de coopération avec les pays en développement.

Pour relever les défis, l'Europe doit encore étendre l'espace européen au domaine social, comme le Président de la République l'a indiqué à ses collègues au dernier Conseil européen de Luxembourg. Le Gouvernement cherchera à donner rapidement corps à l'espace social européen grâce à la recherche d'une harmonisation progressive des conditions de travail et des droits des travailleurs dans la Communauté. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Mais l'importance que le Gouvernement attache aux affaires communautaires ne signifie pas pour autant que la France ne tiendra pas le rôle qui lui revient dans les relations internationales.

Notre action diplomatique s'inspirera d'un certain nombre d'impératifs. Je voudrais insister sur trois d'entre eux : tenir notre place dans le monde ; lutter pour le respect du droit ; promouvoir la solidarité internationale.

Qui, nous sommes comptables d'un héritage dont nous devons maintenir et amplifier les meilleurs éléments. Respectueuse d'elle-même, la France honorera tous les engagements qu'elle a pris et ne décevra pas l'attente de ceux qui ont trouvé en elle un partenaire loyal. Je pense en particulier à tous ces pays d'Afrique avec lesquels les accidents de l'Histoire, mais aussi ses élans généreux, ont tissé des liens particuliers.

La même fidélité nous amène à réaffirmer l'importance que nous attachons aux réseaux d'amitiés ou d'alliances qui nous lient à d'autres nations de par le monde. Aux premiers rangs de nos alliés figurent, naturellement, les Etats-Unis d'Amérique et nos autres partenaires de l'Alliance atlantique. Cette alliance

ne représente pas seulement, pour nous, un moyen de la sécurité collective. Elle est aussi une communauté humaine à l'intérieur de laquelle nous nous inscrivons, par un acte libre, et dans laquelle nous entendons assumer, en toute indépendance, notre politique intérieure. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

Dans le même temps, la France ne peut tenir sa place dans le monde que si son indépendance, sa sécurité, sa prospérité économique sont garanties par ses propres efforts. C'est pourquoi je tiens à rappeler solennellement notre attachement à tous les efforts que notre pays a accomplis pour se doter des moyens de son indépendance, et en particulier des moyens militaires. Cet effort sera poursuivi afin que notre politique de défense, qui est fondée sur une capacité nationale de dissuasion, demeure la garantie ultime de notre souveraineté.

M. Jacques Baumel. Quel ralliement !

M. le Premier ministre. En particulier, la France ne prendra aucun retard dans la course technologique permanente qui est engagée à ce niveau.

Tous les motifs d'inquiétude ne sont malheureusement pas écartés. Ils tiennent notamment à l'accroissement ininterrompu du potentiel militaire de l'Union soviétique, qui se manifeste aujourd'hui dans le domaine des armes à moyenne portée menaçant directement l'Europe occidentale. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et sur quelques bancs du rassemblement pour la République.)

Nous avons dit que nos alliés européens ne sauraient céder à l'intimidation, et que les équilibres stratégiques globaux doivent être sauvegardés.

La défense de la paix ne passe pas par le neutralisme mais par l'équilibre des forces. Si cet équilibre est rompu, un effort supplémentaire doit être engagé pour le rétablir. Ce n'est, en effet, qu'en situation d'équilibre des forces que les négociations pourront aboutir. (Applaudissements sur de nombreux bancs des socialistes, de l'union pour la démocratie française et sur divers bancs du rassemblement pour la République.)

Ces négociations, bien sûr, doivent tendre à une diminution du niveau des armements.

Nous devons aussi lutter pour le respect du droit. Cela signifie que la France cherchera à avoir une attitude exemplaire et écartera délibérément les compromissions, la tyrannie des intérêts immédiats, pour montrer la voie qui conduit au respect des principes fondamentaux de la vie internationale. Elle affirmera avec fermeté le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, l'indépendance, la souveraineté et la sécurité pour les Etats, le droit au développement.

C'est ainsi que nous nous prononçons, avec nos partenaires européens, pour le retrait des troupes soviétiques d'Afghanistan... (Très bien ! Très bien ! et applaudissements sur de nombreux bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République. — Applaudissements sur les bancs des socialistes) ... pour l'exercice de l'autodétermination par le peuple afghan et contre toute ingérence dans les affaires de ce pays. (Très bien ! Très bien ! sur divers bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

Nous espérons que le dialogue entre la France et l'Union soviétique pourra bientôt retrouver un élan nouveau conforme aux relations traditionnelles d'amitié entre nos deux pays, qui ont l'un comme l'autre payé un lourd tribut lors du dernier conflit mondial. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

En Pologne, où s'accomplit de manière pacifique un effort de redressement et de renouveau porteur d'un immense espoir, nous sommes prêts, en liaison avec nos partenaires, à apporter notre concours. Nous affirmons notre refus de toute intervention ou ingérence étrangère quelles qu'en soient les motivations. Les problèmes de la Pologne doivent être résolus par les Polonais eux-mêmes. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes et sur quelques bancs de l'union pour la démocratie française.)

Nous nous prononçons pour qu'au Proche-Orient une solution négociée prenne effectivement en compte les intérêts légitimes de tous les Etats de la région, et parmi eux Israël, en reconnaissant leur droit de vivre dans des frontières sûres et reconnues, et assurant aux Palestiniens le droit effectif à avoir une patrie. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Nous nous prononçons pour qu'un Cambodge indépendant, débarrassé de la présence militaire étrangère, libre de choisir son propre gouvernement, retrouve la dignité à laquelle il a droit. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

Nous nous prononçons pour qu'en Amérique latine le progrès social puisse triompher, dans le cadre d'institutions démocratiques et sans que ces changements soient mis à profit de

l'extérieur pour servir des affrontements aveugles, étrangers aux aspirations des peuples de la zone. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Emmanuel Hamel. Très bien !

M. le Premier ministre. Nous nous prononçons aussi pour que tous les pays africains, conformément aux principes affirmés par l'Organisation de l'unité africaine, puissent vivre en paix, à l'abri de l'agression et de l'ingérence étrangère. Dans ce domaine, la France assumera mieux qu'auparavant ses responsabilités, dans le respect de la volonté et des intérêts de ses partenaires et des principes universels dont je viens de parler. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

Ceci me conduit à vous lire enfin quelques mots sur notre troisième impératif : promouvoir la solidarité internationale.

Le renchérissement des prix du pétrole, l'instabilité des cours des matières premières, la désorganisation du système monétaire international ont le plus souvent aggravé la situation économique et sociale des pays en développement, sans que la politique d'aide des pays industrialisés ait connu une quelconque inflexion.

Le Gouvernement de la France, pour sa part, est déterminé à renforcer l'aide publique bilatérale et multilatérale au développement et à atteindre dans son intégralité l'objectif de 0,7 p. 100 du P. N. B. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Emmanuel Hamel. Très bien !

M. le Premier ministre. Le Gouvernement cherchera, dans les discussions avec ses partenaires des pays industrialisés et des pays en développement, à promouvoir de nouveaux types de coopération internationale tels que les accords de produits et le fonds commun des matières premières.

Il est temps que les pays industrialisés manifestent concrètement leur volonté de renforcer leurs relations commerciales avec les pays en développement. Le Gouvernement souscrit pleinement à la déclaration publiée à l'issue de la réunion ministérielle du conseil de l'O. C. D. E. des 16 et 17 juin. Il voit dans la multiplication des échanges avec les pays en développement, stimulée par une politique volontariste d'aide et de coopération, l'un des instruments majeurs du retour de l'économie mondiale à la croissance. Lors des prochaines réunions internationales, la France cherchera à faire prévaloir ces idées.

Par toutes ses actions, la France renouera avec une histoire qui explique, pour une large part, son audience dans le monde. Il n'y a pas, mesdames, messieurs les députés, de rayonnement de la France qui soit séparable de sa culture et de son passé. La France à l'étranger, c'est d'abord celle de la révolution de 1789, celle de l'audace. Aujourd'hui encore, la France peut proposer un modèle original de société et faire œuvre créatrice. Nous voulons que notre pays, en renouant avec sa tradition, porte haut et loin les valeurs des droits de l'homme, de la fraternité et de la compréhension des cultures des autres peuples.

Nous serons donc très attentifs au développement des échanges culturels, dans le cadre de la francophonie en particulier.

Nous développerons, partout où cela est possible, les liens de la langue et de la culture porteurs de cette forme de civilisation à laquelle nous sommes attachés.

Voilà, mesdames, messieurs, les objectifs, les moyens et le calendrier de l'action gouvernementale. Comme vous pouvez le constater, ce n'est pas le travail qui manque. Ni pour vous, ni pour nous. Je vous remercie d'ailleurs de votre patience.

Pour mener à bien ce programme, il faut que l'exécutif et le législatif œuvrent de concert, dans un climat de loyauté et de confiance. Pour sceller notre volonté commune, un vote est indispensable. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

C'est pourquoi j'ai obtenu, ce matin, du conseil des ministres, l'autorisation d'engager, sur cette déclaration de politique générale, la responsabilité du Gouvernement conformément à l'article 49 de la Constitution.

Mesdames, messieurs, je vous remercie. (Mmes et MM. les députés socialistes se lèvent. — Vifs applaudissements prolongés sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Gaudin, premier orateur inscrit.

M. Jean-Claude Gaudin. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, après une longue période électorale, la France et les Français ont choisi.

Le suffrage universel, s'exprimant en deux occasions, les élections présidentielles et les élections législatives, a placé à la présidence de la République le candidat que nous ne soutenions pas et rempli cet hémicycle d'une majorité de députés socialistes. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

Nous prenons acte de ces résultats qui montrent bien que la France reste une grande démocratie dans un monde où la démocratie devient de plus en plus rare.

Au terme de cette double consultation, nous constatons que le parti socialiste dispose pratiquement de tous les moyens pour assurer sa réussite.

Jamais, dans l'histoire de nos Républiques, une formation politique n'a réuni autant de pouvoirs : le pouvoir exécutif, le pouvoir législatif, une part essentielle du pouvoir local, une part non négligeable du pouvoir syndical et culturel et le soutien inconditionnel du parti communiste, artisan lui aussi du 10 mai et du 21 juin.

Seul le Sénat vous échappe.

Un député socialiste. Pas pour longtemps !

M. Jean-Claude Gaudin. J'y reviendrai d'ailleurs à propos de la place que vous disiez vouloir réserver à la nouvelle opposition.

Cette concentration de pouvoirs jamais connue jusqu'à présent...

M. Alain Bonnet. C'est le peuple qui l'a voulue !

M. Jean-Claude Gaudin. ... comporte, à notre avis, de nombreux risques pour notre pays. Elle en présente un également pour le parti socialiste. Jamais, comme le déclarait dimanche l'un des membres du secrétariat national du parti socialiste, jamais gouvernement de la V^e République n'aura eu autant de chances.

M. Pierre Forgues. C'est la volonté populaire !

M. Jean-Claude Gaudin. C'est vrai, mais j'ajouterai que jamais aucun parti n'aura porté d'aussi lourdes responsabilités.

M. Pierre Forgues. Nous les assumerons !

M. Jean-Claude Gaudin. S'il y a échec, il vous incombera entièrement. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

Pendant deux mois, six mois, un an, vous allez tenter de faire croire au pays que vos difficultés proviennent de l'héritage que vous avez reçu.

Plusieurs députés socialistes. C'est vrai !

M. Jean-Claude Gaudin. Mais on ne peut éternellement gouverner en incriminant le passé. Il vous faudra bien, à un moment donné, assumer vos choix, vos réalisations et les orientations que vous aurez prises.

Aussi, dès le début de cette législature, permettez-moi, au nom du groupe U. D. F., de prendre rendez-vous pour l'avenir devant l'ensemble des représentants de la nation. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.)

Vous serez seuls, à l'heure de ce bilan, à porter la responsabilité de votre politique et les Français, qui aujourd'hui vous ont donné les pleins pouvoirs, vous jugeront alors, j'en suis sûr, sans complaisance.

M. Roland Beix. Ils vous ont jugés !

M. Jean-Claude Gaudin. L'« état de grâce » et surtout les vacances passés, il vous faudra cesser d'œuvrer dans le manichéisme, car il est bien vrai qu'à vous lire, à vous entendre, la France sortirait d'une période noire. (Protestations sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Tout cela, monsieur le Premier ministre, ce ne sont que des mots. Il vous faudra quitter l'illusion, car gouverner, et vous le savez parfaitement maintenant, c'est tout autre chose.

La « République des professeurs »,... (Protestations sur les bancs des socialistes et des communistes. — Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française) ... pour reprendre une expression de M. le président de l'Assemblée nationale,...

M. Dominique Taddei. Elle vaut bien la République des P. D. G. !

M. Jean-Claude Gaudin. ... ne réussira pas à faire croire aux Français qu'ils étaient à la fois plongés dans la misère économique et privés de toutes les libertés. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et sur quelques bancs du rassemblement pour la République.)

Dans ces deux domaines, où en sommes-nous ?

Depuis bientôt deux mois, parallèlement à quelques mesures sociales ponctuelles, vous ne cessez de tenter d'influencer l'opinion en criant que la France est actuellement dans une situation économique et sociale catastrophique.

Plusieurs députés socialistes. C'est vrai !

M. Jean-Claude Gaudin. Bien sûr, vous avez réussi à déformer le bilan du dernier septennat. (*Protestations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

Je n'en veux pour preuve que les résultats de l'enquête du centre de recherches, d'études et de documentation sur la consommation. Ils montrent une profonde distorsion entre la perception des faits socio-économiques et leur réalité suivant que l'on s'adresse à nos compatriotes individuellement ou collectivement.

Ainsi, collectivement, c'est vrai, deux Français sur trois ont le sentiment qu'au cours des sept dernières années leur niveau de vie s'est détérioré. Mais, à l'inverse, individuellement, deux sur trois considèrent que, durant cette même période, leur situation personnelle s'est améliorée.

En fait, entre décembre 1973 et décembre 1980, le niveau de vie des Français a progressé de 22 p. 100. (*Exclamations sur les bancs des socialistes.*)

Ce décalage entre le perçu et le réel illustre bien la façon dont, depuis de nombreuses années, l'opposition, devenue aujourd'hui majoritaire, grâce à des supports de presse présents (*vives protestations sur les bancs des socialistes*) a réussi à déformer les résultats d'une politique qui tentait courageusement d'apporter des solutions aux problèmes du pays, dans le cadre de contraintes extrêmement rudes.

M. Philippe Marchand et M. Roland Beix. Et Hersant ?

M. Jean-Claude Gaudin. Il n'y a pas que M. Hersant. Il y en a d'autres !

Ces résultats, face à une crise mondiale dont vous découvrez mieux sans doute, monsieur le Premier ministre, toute la force, ces résultats, dis-je, quels sont-ils ? D'abord, d'avoir largement, au cours des cinq dernières années, contribué au rétablissement de nos grands équilibres tout en opérant une restructuration profonde de notre appareil productif...

Un député socialiste. Et les canards boiteux ?

M. Jean-Claude Gaudin. ... restructuration rendue indispensable par la crise.

Cet effort, long et pénible pour tous les Français, a permis à notre pays de surmonter les effets du premier choc pétrolier.

Nous aurions pu, dans les mois qui viennent, maîtriser les conséquences du second.

M. Jean Valroff. Pardi !

M. Jean-Claude Gaudin. Tout cela, nous l'avons fait en préservant une croissance moyenne de 3 p. 100 entre 1977 et 1979.

Autre aspect fondamental de cette politique : l'option énergétique. Sur les quatre premiers mois de 1981, 34 p. 100 de notre électricité avaient une origine nucléaire, 36 p. 100 provenaient du charbon et de l'hydraulique et 30 p. 100 d'énergies importées.

Si cette action est poursuivie, comme nous espérons que vous aurez la sagesse de faire en sorte qu'elle le soit, elle permettra à notre pays de se dégager de la contrainte pétrolière dont vous mesurez sans doute mieux aujourd'hui, monsieur le Premier ministre, tout le poids.

Sur le plan monétaire, le taux de base bancaire, sensiblement égal à celui de nos partenaires européens, se situait à un niveau inférieur à celui des Etats-Unis. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.*)

M. Dominique Taddei. Hier, on rasait gratis !

M. Jean-Claude Gaudin. La situation des finances publiques, en l'absence de collectif budgétaire, était surtout marquée par un déficit de 48 milliards de francs, soit 1,5 p. 100 du P. I. B. Ce déficit atteint le double — vous le savez — en République fédérale d'Allemagne.

En ce qui concerne la sécurité sociale, je rappelle que les comptes ont pu être rééquilibrés en 1980, puisqu'on a connu un excédent de 8,6 milliards cette année-là.

En dépit des effets du second choc pétrolier de 1979, la balance de notre commerce extérieur faisait apparaître une tendance au redressement et, surtout, la situation du franc se caractérisait par une stabilité de cours à l'intérieur du S. M. E. Le 8 mai, les avoirs officiels de change s'élevaient à 363 401 millions de francs. (*Très bien ! très bien, sur plusieurs bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

Enfin, la hausse des prix, comme le taux de chômage, s'inscrivait dans la moyenne enregistrée dans l'ensemble de la Communauté économique européenne.

Voilà les chiffres essentiels d'une politique que vous avez tant décriée.

Lorsque vous commentez l'évolution enregistrée au cours des derniers mois, vous vous bornez à affirmer que la dégradation a été rapide.

Que faites-vous de l'incertitude liée au contexte électoral, incertitude qui a lourdement pesé sur l'activité économique ?

Un député socialiste. Vous voulez supprimer les élections, bravo !

M. Jean-Claude Gaudin. La baisse spectaculaire du franc au lendemain de l'élection et les mesures drastiques que vous avez dû adopter montrent sans équivoque la perte de confiance enregistrée chez nos principaux partenaires.

Un député socialiste. Chez les spéculateurs !

M. Jean-Claude Gaudin. Bientôt, sans doute, découvrirons-nous un langage surprenant de la part du Gouvernement, car il sera certainement question des conséquences dépressives du second choc pétrolier et de la hausse des taux d'intérêt dans le monde.

Pourtant, ces choses, vous semblez les ignorer il y a quelques semaines à peine. (*Très bien ! Très bien ! sur plusieurs bancs de l'union pour la démocratie française.*)

Pour les prochains mois, l'avenir de notre économie est préoccupant : baisse du P. I. B. marchand, de l'indice mensuel de la production industrielle, diminution de l'investissement productif privé et surtout augmentation du chômage.

Face à de telles perspectives, vous vous trouvez confronté à plusieurs impératifs difficilement compatibles.

Croyez-vous réellement possible d'augmenter le pouvoir d'achat de certaines catégories sociales, de créer des emplois dans la fonction publique pour combattre le chômage et de contenir simultanément le déficit des finances publiques dans des proportions compatibles avec une politique monétaire « rigoureuse » et le maintien des grands équilibres ?

Prenez garde, monsieur le Premier ministre, que l'ensemble de vos mesures ne porte un préjudice irréparable à l'économie française !

Quels sont en effet les remèdes que vous proposez à la France et que vous commencez à mettre en place ?

En matière d'emploi, vous découvrez les mérites et les vertus des pactes nationaux. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et sur plusieurs bancs du rassemblement pour la République.*)

Cette découverte mérite d'être soulignée car, il n'y a pas si longtemps, vous proclamiez qu'il s'agissait là d'une invention machiavélique du patronat.

M. Jacques Blanc. Très bien !

M. Jean-Claude Gaudin. A cela vous additionnez, ou plutôt vous additionnez, d'ici à la fin de l'année, 56 000 emplois dans le secteur public, pour un coût de 800 millions de francs, auxquels s'ajouteraient 120 000 créations nouvelles en 1982. Mais, à l'évidence, cela ne permettra pas d'apporter une solution au problème de l'emploi.

Il y a, par ailleurs, la masse des liquidités que vous venez d'injecter dans l'économie par le biais des récentes mesures sociales. Nul ne pourrait les critiquer, bien au contraire. Mais leur véritable efficacité exige avant tout la confiance et le dynamisme économique, et ces deux facteurs ont bien diminué depuis votre arrivée au gouvernement.

Quel sera, en effet, le profit pour les bénéficiaires de ces mesures lorsque, de l'aveu même du ministre de l'économie, la hausse des prix sera supérieure à celle de l'an dernier, s'établissant à 14 p. 100, plus probablement à 15 p. 100 ou à 16 p. 100 ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs de l'union pour la démocratie française.*)

Quels seront leurs effets sur l'emploi lorsque les charges des entreprises vont croître, tandis que leurs marges continueront de diminuer ?

Quelle sera enfin leur efficacité après le tour de vis fiscal que vous promettez aux gros contribuables mais dont nous savons bien qu'à terme il touchera l'ensemble des Français ? (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Vous devez savoir que d'autres remèdes — ceux par exemple qui s'inspireraient de la trop fameuse stratégie de « rupture » — ne vous permettraient pas davantage d'améliorer la situation de la France.

Les vieilles incantations idéologiques du siècle dernier ne feront pas disparaître par miracle les maux du monde contemporain. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et sur plusieurs bancs du rassemblement pour la République.*)

M. Dominique Taddei. Le libéralisme avancé !

M. Jean-Claude Gaudin. Pourtant, si l'on se fie aux récents propos de M. Mermaz, elles semblent tout à coup revenir au premier plan de l'actualité.

Certains socialistes avaient, à une époque, dénoncé les archaïsmes de toute nature qui pesaient sur leur parti et, surtout, sur leur doctrine. Aujourd'hui, il semble bien, hélas, que le parti de l'archaïsme ait triomphé. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

Pour justifier les nationalisations et, enfin, rassurer l'opinion, certains d'entre vous se prévalent même de l'œuvre accomplie par le général de Gaulle.

M. Dominique Dupilet. C'est vous qui l'avez poignardé.

M. Jean-Claude Gaudin. Explication, certes, commode mais qui ne saurait résister sérieusement à l'analyse car la situation économique de notre pays à l'heure actuelle ne saurait être sérieusement comparée à celle de la Libération.

On nous dit encore, en changeant de vocabulaire afin de ne pas effrayer : « L'extension du secteur public est un moyen de politique industrielle et non une fin en soi. »

On nous dit toujours : « Lorsque l'ensemble des nationalisations sera fait, le secteur public représentera, en France, 16 p. 100 de la production nationale brute... Il n'y aura pas de nationalisation rampante de l'économie. » Cela mérite que l'on s'y arrête, et la façon dont vous obtenez ce chiffre doit être éclaircie, car nous pensons, à l'inverse, que 50 p. 100 de la production industrielle seraient alors dans les mains du secteur public.

On nous dit enfin : « Il n'y aura pas de spoliation des actionnaires. » Mais l'on se garde bien de nous dire comment se feront l'évaluation des titres et le mode de rémunération.

Il faut maintenant que l'on nous dise clairement quelles options vont prévaloir ; il faut que nous sachions si notre pays demeurera dans une économie de marché et de libertés, à laquelle nous sommes attachés, ou si, comme le souhaitent certains, la stratégie de rupture sera mise en place.

Eh bien, il faut que les partisans de cette stratégie sachent au moins que la nationalisation de l'industrie automobile et de la sidérurgie anglaises n'a pas empêché la faillite et les licenciements massifs. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et sur plusieurs bancs du rassemblement pour la République.*)

Aujourd'hui — nous l'avons déjà dit — le parti socialiste dispose d'un immense pouvoir.

M. Dominique Taddei. Tant mieux !

M. Dominique Dupilet. On s'en réjouit !

M. Jean-Claude Gaudin. En ce début de législature, nous prenons date pour examiner, le moment venu, son bilan. Oh, rassurez-vous, nous ne serons point de ceux qui exigent tout et tout de suite. Nous savons trop bien que l'effort a besoin de la durée pour réussir.

Mais, lorsque le temps sera venu, nous verrons bien ce dont vous aurez été capables.

M. Dominique Dupilet. Le peuple verra !

M. Jean-Claude Gaudin. Nous verrons bien si le nombre des chômeurs a diminué.

Nous verrons bien si vous avez réussi à juguler l'inflation.

Nous verrons bien surtout si les Français, en ce printemps 1981, ont eu raison ou tort de vous faire confiance.

Mais il est un domaine où la situation présente est encore plus inquiétante. C'est celui des libertés.

Car, enfin, monsieur le Premier ministre, qu'avons-nous entendu au cours de la campagne électorale ?

Qu'il n'y aurait pas de chasse aux sorcières dans l'audiovisuel, que la liberté de l'enseignement serait préservée et encore beaucoup d'autres choses rassurantes.

Et à quoi assistons-nous ?

Arrêtons-nous un instant sur les titres de la presse écrite : « Examen de passage pour Copin et Cavada » ; « Le P. D. G. idéal selon les rédactions » ; « A bas les tsars. »

Dans les chaînes de télévision et à la radio, les assemblées générales succèdent aux assemblées générales ; on procède à des votes d'approbation ou de rejet des responsables et, trop souvent, les anciens sont amenés à disparaître ou à s'expliquer.

Faut-il d'ailleurs incriminer ceux qui se livrent à ce jeu ?

Nous mesurons là l'écart existant entre les promesses et les réalités. Comment, dans ces conditions, faire crédit à la réforme de l'audiovisuel qui nous est annoncée ?

Il en est de même en ce qui concerne la liberté de l'enseignement.

Chaque fois que nous vous interrogeons sur ce sujet au cours de la campagne électorale, vous répondez presque sans ambiguïté : « Pluralisme ».

Chaque fois que nous démontrions que tout, dans votre programme, dans vos écrits, dans plusieurs de vos déclarations, nous faisait craindre la disparition de l'enseignement libre et la réapparition du sectarisme, vous hurliez : « Mensonge ! Malheureuse électorale ! ».

Pourtant, là encore, permettez-moi de citer quelques titres de journaux...

M. Jean-Pierre Balligand. De quelle presse ?

M. Jean-Claude Gaudin. « Consignes de boycottage », « Les écoliers du privé interdits de diplôme » (*Protestations sur les bancs des socialistes*) ; « L'étrange silence du ministre de l'éducation » (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

Voilà où nous en sommes trois semaines après le second tour des législatives.

Vous nous accusez de vouloir ranimer la guerre scolaire.

M. Dominique Dupilet. Oui. Vous le voulez !

M. Jean-Claude Gaudin. Mais l'enseignement libre devrait-il se laisser étouffer sans un cri ?

Car, enfin, ce sont bien vos amis du syndicat national des instituteurs qui ont diffusé dans plusieurs départements, auprès de leurs adhérents, cette consigne impérative : « Il est exclu que nous puissions accepter la participation aux jurys départementaux de personnels de l'enseignement privé sous contrat. »

Plusieurs députés de l'union pour la démocratie française. C'est scandaleux !

M. Jean-Claude Gaudin. Je cite encore : « Quittez la séance avant l'examen des dossiers émanant des élèves du privé. »

Le Gouvernement a-t-il pris des sanctions ? Je ne le crois pas.

Vous nous dites : « Il n'est pas question de supprimer l'enseignement libre. Tout sera négocié. » Mais que faut-il négocier si l'on ne veut rien changer ?

En fait, c'est une asphyxie progressive que vous allez tenter de mettre en œuvre.

Nous n'accepterons pas que soit portée atteinte à l'une des libertés fondamentales de notre société : la liberté pour les parents de choisir l'école de leurs enfants. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

Nous nous sommes toujours battus contre le sectarisme et l'intolérance. Plus que jamais, nous sommes décidés à mener ce combat. Car comment accepter que, toujours au nom de la liberté, on puisse amnistier certains détenus condamnés pour des délits très graves, même ceux qui ont tiré sur l'ancien ministre de la coopération ?

Comment accepter les exigences des syndicats de police réclamant le départ de certains responsables ?

Comment accepter la mise en cause des recteurs par les syndicats d'enseignants ? (*Protestations sur les bancs des socialistes. — Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

C'est dans ce climat que vous nous proposez d'être ce que vous n'avez jamais été vous-mêmes : une opposition participative.

Eh bien, monsieur le Premier ministre, ne comptez pas sur nous pour vous apporter une quelconque caution !

M. Jean-Pierre Balligand. Bravo ! (*Sourires.*)

M. Jean-Claude Gaudin. Mais, à la différence de ce que vous avez fait vingt-trois ans durant, notre opposition ne sera ni aveugle ni systématique !

M. Dominique Taddei. C'est très mal commencé !

M. Jean-Claude Gaudin. Lorsqu'elles existeront, nous saurons reconnaître les bonnes décisions.

Toutefois, permettez-moi de vous dire que ce n'est pas le discours programme que vous venez de nous présenter qui nous entraînera dans cette voie.

Le régime que vous mettez en place s'apparente tout à fait à un socialisme étatique (*Exclamations et rires sur les bancs des socialistes. — Applaudissements sur les bancs de l'union*

pour la démocratie française et du rassemblement pour la République) et la présence de ministres communistes à des postes non négligeables dans votre gouvernement nous indique clairement le chemin que vous entendez suivre!

Qu'il me soit permis de constater toutefois que certains ne s'engagent pas dans ce chemin avec la même ardeur. Ceux-là ont même cru nécessaire d'affirmer que leurs collègues communistes n'auraient pas connaissance de tous les dossiers, que tout ne serait pas abordé en conseil des ministres, et cela sans parler des « garçons de courses ». (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et sur plusieurs bancs du rassemblement pour la République.)

M. Alain Bonnet. Vous dites n'importe quoi!

M. Jean-Claude Gaudin. On pourrait être tenté de dire que cela est votre affaire, que chacun choisit ses alliances. Mais cela est trop grave pour qu'un silence complice s'étende sur cette question.

La participation de communistes au Gouvernement s'inscrit parfaitement dans la stratégie de rupture que vous avez prônée des années durant. Vous l'avez mise entre parenthèses pendant la campagne électorale.

M. Jean-Pierre Balligand. C'est faux!

M. Jean-Claude Gaudin. Aujourd'hui, elle resurgit. Quel doit être l'étonnement des électeurs qui vous ont fait confiance au nom de la social-démocratie! (Exclamations sur les bancs des socialistes. — Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

En fait, vous n'avez pas changé depuis que vous avez opté pour un bouleversement complet de notre société.

M. Dominique Dupilet. Vous n'avez rien compris!

M. Jean-Claude Gaudin. Voilà bien la finalité de votre action puisque M. le président de l'Assemblée nationale déclarait, après avoir fait une très regrettable distinction entre les bons élus socialistes et les autres... (Applaudissements sur plusieurs bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. Alain Bonnet. C'est vous qui dites cela!

M. Jean-Claude Gaudin. ... « La construction du socialisme demandera énormément de temps... Il va rester pendant des dizaines d'années un très vaste secteur en économie de marché... »

Cela signifie que certains espèrent qu'à l'horizon de l'an 2000, la France aura totalement basculé dans un régime collectiviste. (Exclamations sur les bancs des socialistes. — Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.)

De ce régime, nous ne voulons pas! (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.) Mais nous serons une opposition constructive (Exclamations sur les bancs des socialistes), une force de proposition.

Les élus du groupe de l'U. D. F. feront tout ce qui est en leur pouvoir pour combattre ce qui pourrait compromettre l'avenir des Français et de la France.

Mais ils présenteront aussi des solutions de sagesse.

M. Pierre Forgues. Comme pendant la campagne électorale?

M. Jean-Claude Gaudin. On nous a dit que nos propositions de loi seraient étudiées.

M. Pierre Forgues. Elles l'étaient avant?

M. Jean-Claude Gaudin. Nous verrons bien, mais soyez sûr, monsieur le Premier ministre, que nous ne serons ni passifs, ni muets, ni inactifs.

Avec nos collègues et nos amis sénateurs qui, je le souligne solennellement, sont eux aussi des élus de la nation...

M. Alain Bonnet. Qui a prétendu le contraire?

M. Jean-Claude Gaudin. ... — et cela malgré des réticences de votre part, qui expliquent notre refus de participer au bureau des commissions permanentes — avec nos amis sénateurs, dis-je, nous emploierons tous les moyens législatifs que la Constitution nous donne, avant que vous ne la réformiez, pour exprimer notre personnalité et défendre les quelque cinq millions de Français que nous représentons ici.

M. Pierre Forgues. Les P. D. G. ?

M. Jean-Claude Gaudin. Dans l'immédiat, monsieur le Premier ministre, vous proposez à notre assemblée de délibérer, en vingt jours, tout à la fois de l'amnistie, de la suppression de la Cour de sûreté de l'Etat, du projet de loi de finances rectificative et de la réforme régionale.

Pensez-vous vraiment qu'il soit possible d'accomplir du bon travail dans une aussi grande précipitation?

Pensez-vous vraiment que nous puissions traiter en quelques heures un sujet aussi vaste que la réforme régionale? D'autant que vous affirmez qu'il sera, sur le plan des institutions, la grande affaire du septennat.

L'organisation matérielle de ces débats montrera si, vraiment, la voix des élus peut se faire entendre dans cet hémicycle. Elle nous permettra de tester votre volonté de donner au Parlement la juste part qui doit être la sienne.

Je ne vous rappellerai pas, pour conclure, nos motifs d'inquiétude: vous les connaissez.

Votre politique dans le domaine économique ne peut guère nous laisser d'espérance.

En revanche, j'insiste sur la question des libertés, monsieur le Premier ministre, devant vous qui passez pour un homme de dialogue et de concertation...

M. Didier Chouat. Il l'est!

M. Jean-Claude Gaudin. ... car nous nous souvenons que vous aviez accepté de recevoir dans votre mairie M. Valéry Giscard d'Estaing; quelle sera votre attitude face à tous les agissements qui, soyez-en sûr, ne renforcent pas le parti socialiste mais dégradent la démocratie?

Lorsque les libertés sont menacées...

M. Alain Bonnet. Elles l'étaient par vous!

M. Jean-Claude Gaudin. ... lorsque l'économie est précaire, le pays s'affaiblit et, nous le savons, un pays qui s'affaiblit n'a bientôt plus les moyens de sa politique étrangère.

M. Pierre Forgues. Vous êtes bien placé pour le savoir!

M. Jean-Claude Gaudin. Ici et là, nous apercevons des signaux d'alarme: la Communauté européenne ou le Mexique!

M. Louis Darinot. Vous faites le bilan du passé?

M. Jean-Claude Gaudin. Dans ce domaine, le groupe de l'U. D. F. ne s'associera jamais à d'éventuels renoncements.

M. Dominique Taddei. Sécurité et libertés!

M. Jean-Claude Gaudin. Au-delà des péripéties de sa politique intérieure, notre pays doit garder son rayonnement dans le monde.

M. Didier Chouat. Qu'est-ce que vous avez fait pendant sept ans?

M. Jean-Claude Gaudin. Ce sera, en tous les cas, l'un des préoccupations essentielles des élus de l'U. D. F. au cours de cette législature, car, soyez-en sûr, monsieur le Premier ministre, là comme ailleurs, seul l'intérêt du pays inspirera notre action. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Jospin, (De nombreux députés de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République se lèvent et quittent la salle des séances. — Acclamations sur les bancs des socialistes.)

M. Pierre Forgues. Je vois que l'opposition déserte déjà!

Plusieurs députés de l'union pour la démocratie française. Nous agissons comme vous agissiez!

M. Alain Hautecœur. Il faudra chercher un « statut du vide »! (Sourires.)

M. le président. Mes chers collègues, ne vous en prenez pas à ceux qui sont restés! (Applaudissements et rires sur les bancs des socialistes.)

M. Lionel Jospin. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mesdames, messieurs, au moment de m'exprimer pour la première fois devant vous, j'avoue quelque émotion, qui n'est pas due seulement à mon inexpérience de nouveau député.

Ma situation, ainsi que celle des deux autres porte-parole du groupe socialiste qui ne succéderont à la tribune, n'a pas de précédent. Nous ne sommes plus des députés de l'opposition accueillant un chef de Gouvernement de droite: le Président de la République élu le 10 mai est socialiste. Depuis les élections du 21 juin, nous formons, grâce au peuple de ce pays, la majorité dans cette enceinte et nous sommes encore plus la majorité depuis quelques minutes! (*Sourires.*)

M. Emmanuel Hamel. Nous sommes là!

M. Lionel Jospin. Nous nous reconnaissons dans le nouveau Gouvernement et nous approuvons ses orientations, ce qui ne s'était jamais produit dans le régime issu de la Constitution de 1958, ni même depuis l'instauration de la République, dans l'histoire du socialisme français. Cela ne s'est produit ni au moment du front populaire, en 1936, car l'Europe était alors menacée, partagée par le fascisme, et la majorité de gauche en France était trop fragile; ni à la Libération, en 1945, car notre pays était dévasté par la guerre et la coalition des forces politiques issues de la Résistance n'allait pas résister à la montée de la guerre froide. Jamais, ni en 1936, ni en 1945, les conditions n'ont été aussi favorables pour réaliser le changement réel que le pays attend.

Faute de précédents, et convaincu de mon inexpérience, je me suis naturellement tourné vers l'homme qui m'a précédé et qui, après avoir joué un grand rôle dans cette enceinte, pendant des décennies, ne peut plus pourtant y venir: je pense à François Mitterrand. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

Que déclarait-il à cette tribune, face à M. Barre, le Premier ministre, le 19 avril 1978? Ceci:

« Les élections législatives étaient devant vous et vous étiez perdus. Elles sont derrière nous et vous êtes sauvés... Enfin, sauvés des autres et par les autres, et non point sauvés par vous-même, ni surtout sauvés de vous-même. »

Il ajoutait: « Vous avez les moyens d'agir si votre majorité vous le donne. Vous en avez le temps si l'événement le permet. La gauche, n'ayant pas su dominer ses contradictions, laisse à la droite le soin de gouverner avec les siennes. »

Que d'évolutions depuis 1978! Le peuple s'est chargé, avec nous, de trancher dans les contradictions de la gauche. Vous, qui êtes maintenant dans l'opposition, n'avez pas dominé les vôtres. Les élections sont derrière nous et nous les avons gagnées. Il reste à comprendre cette victoire et à en être digne.

Vous êtes nombreux dans l'opposition, je le sais, à ne pas croire à la réalité du choix fait par notre peuple aux mois de mai et de juin derniers. Vous considérez le changement actuel comme une sorte de spasme nerveux, un mouvement d'illusion passager. A lire les journaux les plus hostiles, les plus conformistes, j'allais dire les plus pudibonds, on croirait presque, de la part de notre peuple, à un « égarement des sens ».

Mais vous vous trompez: les élections présidentielles et législatives sont l'aboutissement d'un mouvement en profondeur, longuement mûri, que notre action socialiste a préparé dans l'opposition. Vous avez maintenu trop longtemps la même politique, vous avez réformé trop peu, vous vous êtes montrés trop désinvoltes devant les conséquences sociales de la crise, trop satisfaits, parfois trop arrogants, face aux critiques portées contre votre gestion. La réaction à cette politique est venue: les formes en sont douces, mais la réaction est forte et elle sera durable, je le crois. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

La large majorité qui est la nôtre, nous la mettrons, naturellement, au service du pays tout entier. Nous ne sommes pas un clan politique, mais les élus d'un vaste parti populaire, divers dans ses composantes sociales, riche de traditions multiples, enraciné dans la population. La démocratie, pour nous, n'est pas seulement une référence mais une pratique quotidienne. Nous la ferons vivre dans ce pays.

Mais qu'on ne s'étonne pas de sentir ici, de toucher presque, dans les allures, dans le style, dans les propos, dans les comportements, la présence physique d'une autre réalité: ce sont d'autres forces sociales, d'autres intérêts, d'autres conceptions de l'économie ou de la politique que nous représentons. A l'orateur précédent, qui a fait allusion, contrairement, me semble-t-il, aux usages de l'Assemblée, à une catégorie socio-professionnelle, en évoquant, — ce qui m'a choqué — « la République des professeurs », je dirai que mieux vaut la République des pédagogues que la République des démagogues! (*Vifs applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. Philippe Séguin. Il peut y avoir les deux!

M. Jacques Baumel. L'une n'exclut pas l'autre.

M. Lionel Jospin. Que les travailleurs ressentent votre Gouvernement, monsieur le Premier ministre, et cette majorité comme leurs, est légitime. Nous prenons et prendrons tous leurs intérêts

en compte. Que les milieux patronaux de ce pays, malgré le choc qu'ils viennent à l'évidence de subir, aient accepté d'engager les discussions nécessaires sur le front social, me paraît sain pour la démocratie. Une autre attitude ne serait pas raisonnable.

Le pays aspire à être dirigé autrement. Des millions d'hommes, de femmes, de jeunes sont prêts à accéder à la responsabilité et à devenir des agents actifs du changement de leur propre vie. La décentralisation que nous allons engager, le dialogue avec les forces syndicales et associatives que vous avez amorcé, monsieur le Premier ministre, les réformes que vous nous annoncez vont dans le sens de leurs aspirations.

Le groupe socialiste approuve le programme général d'action que vous venez de nous présenter. Voilà qui ne saurait surprendre: ce programme découle des orientations que le Président de la République a défendues devant le pays et a fait approuver le 10 mai. Il s'inspire, non pas, bien sûr, dans chaque détail, mais dans son esprit, de délibérations collectives, d'un travail historique et patient, et des propositions que nous avons élaborées en commun au cours des dernières années, dans l'opposition, avec la perspective du pouvoir.

Votre volonté de développement économique, de justice sociale, de démocratie, d'action consciente sur le plan international, nous la partageons. Je ne vais donc pas énumérer nos points d'accord, d'autant que nous débattons bientôt dans le détail de vos premiers, de nos premiers, grands projets. Tout juste me bornerai-je à souhaiter que nous définissions peu à peu, avec précision, une façon de réduire, dans l'ordre, notre excessive dépendance à l'égard des ventes d'armes à l'étranger. Nous devons aussi indiquer quelle doit être notre attitude face au problème important que pose la réforme du système monétaire international, auquel la situation actuelle donne un caractère d'actualité.

Je formulerai seulement quelques remarques dont vous me pardonnerez si elles portent trop la marque des constatations que j'ai faites dans la circonscription déshéritée — et oubliée par l'ancien pouvoir — que je représente ici depuis quelques jours.

Certes, l'action gouvernementale, l'activité parlementaire, la vie économique obéissent à des règles complexes et mettent en mouvement des mécanismes délicats. Sachons en tenir compte. Sachons maîtriser les exigences des équilibres. Mais, ne l'oublions pas, la vie quotidienne des Français continue encore de tourner dans beaucoup de nos villes et de nos quartiers autour de quelques grands besoins simples, presque élémentaires: la nourriture, qui pose le problème des prix, notamment de ceux des produits alimentaires; le logement: peut-on trouver à se loger? Dans un logement de quelque qualité? A quel loyer? Avec quelles charges? L'école sera-t-elle belle, ouverte, novatrice ou bien dégradée, comme je la vois dans mon quartier? N'oublions ni les loisirs, ni la santé, ni la protection sociale, ni le travail. Dans ce monde dur et complexe, nous serons jugés sur notre capacité à mieux satisfaire ces besoins simples, mais fondamentaux.

Le Gouvernement ne pourra pas, nous ne pourrions pas tout faire tout de suite! Effectivement, monsieur Gaudin, l'héritage laissé par le pouvoir précédent n'est pas de ceux autour desquels on se dispute! Le septennat de M. Giscard d'Estaing laisse plus de problèmes et de difficultés en partage que de hauts faits à raconter. (*Exclamations sur plusieurs bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. Emmanuel Hamel. C'est votre interprétation!

M. Lionel Jospin. En revanche, il a au moins réussi à transformer l'ancienne majorité, une arrogante majorité, en une minorité abasourdie et divisée. Cela je ne saurais lui reprocher! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

Les contraintes de la crise économique mondiale, des réalités internationales et du jeu des très grandes puissances pèsent sur nous.

Quant aux processus économiques et sociaux, ils sont lents dans leur évolution. Les usines fermées, les machines à la casse, les jeunes désqualifiés, les brevets négligés, les villes au développement non maîtrisé persisteront un certain temps encore dans le paysage économique et social de la France.

Les Français ont conscience de ces difficultés. Ils se réjouissent déjà de savoir que notre venue au pouvoir signifie, au moins, un coup d'arrêt porté à des politiques entreprises ou préparées qui allaient à l'encontre d'acquis décennaux résultant de leurs luttes, de leurs efforts, qu'il s'agisse de l'école, des entreprises, de la santé ou de la sécurité sociale. Ils constatent que le Président de la République, et votre Gouvernement, monsieur le Premier ministre, tiennent et tiendront les engagements pris devant le pays. Ils savent que nous disposons de la durée et qu'il faut nous laisser utiliser le temps nécessaire.

Ce que nous avons décidé, il faut le faire avec force et décision. Je me réjouis, monsieur le Premier ministre, de voir que le programme limité de nationalisations que nous avons décidé sera mis en œuvre rapidement et dans son intégralité, en tenant compte des nécessités économiques et industrielles. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

Les propositions que vous avez développées devant nous ne sauraient prendre force de loi — pour utiliser votre expression — sans un dialogue entre votre gouvernement et le Parlement. Parce que vous disposez à l'Assemblée, monsieur le Premier ministre, d'une puissante majorité, parce que nous avons les mêmes conceptions politiques, parce que, si je puis m'exprimer de façon familière, vous venez de chez nous, serions-nous voués à l'approbation automatique ?

M. Philippe Séguin. Oui !

M. Lionel Jospin. Vous êtes meilleur spécialiste que moi en cette matière, monsieur Séguin. Nous, nous allons vous montrer une réalité différente.

Devrions-nous, au contraire, pour prouver la démocratie, nous livrer à une critique systématique ? Je ne le crois pas, car le problème n'est pas de dire d'un coup son approbation ou son désaccord, il est de mener une discussion, de faire fonctionner effectivement les institutions, de respecter leur rôle.

Si de grands débats ont lieu à l'Assemblée sur la décentralisation, sur l'information, sur les nationalisations, sur l'énergie, sur le Plan, sur l'école, sur la politique internationale, et je sais que c'est votre intention, alors la vie du Parlement sera riche, et la démocratie vivante.

Il sera d'ailleurs intéressant de savoir ce que l'opposition fera dans ces débats. Que vous défendiez vos points de vue, vos idées, des intérêts, cela est normal.

M. Francis Geng. Merci !

M. Lionel Jospin. Nous n'avons certes pas l'intention de vous demander de renoncer à vous-mêmes.

M. Philippe Séguin. Merci !

M. Francis Geng. C'est généreux !

M. Lionel Jospin. Mais peut-on vous demander au moins de ne pas caricaturer nos positions et donc d'accepter vraiment le fait démocratique ? Messieurs, la caricature, dans les élections présidentielles ou législatives, cela ne vous a pas tellement réussi. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)* Je vous suggère d'y renoncer et d'éviter de céder à la même tentation en cherchant à découvrir notre politique dans les titres de journaux que vous sélectionnez. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

M. Philippe Séguin. C'est notre problème !

M. Lionel Jospin. On peut imaginer que vous serez contre l'extension du secteur public, contre les droits nouveaux pour les travailleurs, contre les propositions que nous ferons plus tard en matière de justice fiscale. Mais quelles seront vos positions quand nous vous proposerons la décentralisation, plus de démocratie dans les médias, une grande politique internationale au service des droits de l'Homme ? Direz-vous non ? Vous avouerez-vous ouvertement comme une force purement conservatrice ? Resterez-vous insensibles à ce grand mouvement qui s'est mis en marche dans le pays, ou en subirez-vous l'ébranlement ? Nous le verrons.

M. Francis Geng. C'est vous qui caricaturez !

M. Lionel Jospin. Sachez en tout cas que nous saurons dominer notre victoire.

On nous dit qu'il y aurait risque parce que le Président de la République, le Premier ministre et la majorité des députés sont socialistes.

Que des tentations ou des risques soient liés à tout pouvoir, nous ne le nions pas et vous nous l'avez d'ailleurs abondamment démontré. Mais vous constaterez que nous avons associé au Gouvernement les autres composantes de la gauche, tenant compte ainsi de sa diversité.

Vous constaterez aussi que ce nouveau pouvoir, le nôtre, propose d'entrée de jeu une large décentralisation, se dessaisissant d'une partie de ses prérogatives, entend ouvrir l'information à la diversité des courants de pensée de ce pays, veut donner au Parlement des droits accrus, étendre les libertés des citoyens, toutes mesures qui profiteront naturellement et peut-être surtout à l'opposition.

Un député du rassemblement pour la République. Vous êtes trop hon.

M. Lionel Jospin. Dominer notre victoire, c'est aussi rester fidèle à ceux qui nous l'ont donnée.

Ne doutez pas de notre volonté de voir pleinement respectés les choix faits, le 10 mai et le 21 juin, par notre peuple. C'est bien une autre politique qui commence.

Dans cinq ans, aurons-nous fait seulement une expérience comme en 1936, comme en 1945...

M. Charles Millon. Oui, oui !

M. Lionel Jospin. ... permettant au moins une nouvelle avancée historique pour notre pays comme vous n'en avez jamais su conduire : diminution de la durée du travail, contrôle de nouvelles féodalités économiques, extension des libertés ? Ou bien, comme je le crois, serons-nous en mesure d'aller plus loin vers le socialisme démocratique ? Notre peuple sera juge.

Dès maintenant et avec vous, monsieur le Premier ministre, nous allons travailler dans la vie d'aujourd'hui à rendre cet avenir possible. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

M. le président. Conformément à la décision de la conférence des présidents, la suite du débat sur la déclaration de politique générale du Gouvernement aura lieu demain.

— 3 —

SUSPENSION ET REPRISE DE LA SEANCE

M. le président. Nous allons seulement suspendre la séance, afin de pouvoir la reprendre vers dix-neuf heures, pour permettre à M. le premier président de la Cour des comptes de déposer le rapport annuel de la Cour sur le bureau de notre Assemblée.

(La séance, suspendue à dix-sept heures quarante-cinq, est reprise à dix-huit heures cinquante-cinq.)

M. le président. La séance est reprise.

— 4 —

DEPOT DU RAPPORT DE LA COUR DES COMPTES

M. le président. L'ordre du jour appelle le dépôt du rapport de la Cour des comptes.

Huissiers, introduisez M. le premier président de la Cour des comptes.

(M. Bernard Beck, premier président de la Cour des comptes, est introduit avec le cérémonial d'usage.)

M. le président. La parole est à M. le premier président de la Cour des comptes.

M. Bernard Beck, premier président de la Cour des comptes. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, en exécution des dispositions de l'article 11 de la loi du 20 juin 1967, j'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Assemblée nationale le rapport établi par la Cour des comptes au titre de l'année 1981. *(Applaudissements.)*

M. le président. Je vous remercie, monsieur le premier président.

La parole est à M. le président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Christian Goux, président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Monsieur le premier président de la Cour des comptes, messieurs les ministres, mes chers collègues, le dépôt du rapport annuel de la Cour des comptes constitue la manifestation la plus remarquable des relations si importantes et si étroites qui unissent cette Haute juridiction au Parlement pour tout ce qui a trait au contrôle de la dépense publique.

Ce rapport, qui suscite au demeurant un intérêt souvent considérable dans l'opinion de notre pays, est en effet une source essentielle d'information, d'analyse et de réflexion pour le Parlement.

Aussi, puisque pour la première fois j'ai l'honneur de remercier M. le premier président de la Cour des comptes de la contribution qui nous est ainsi apportée, je tiens à saluer tout particulièrement la rigueur et la richesse des travaux menés par la Cour.

M. Emmanuel Hamel. Très bien !

M. Christian Goux, président de la commission. Peut-être est-ce l'occasion de rappeler qu'au-delà de ce rapport annuel, c'est un concours permanent que la Cour des comptes apporte à la commission des finances.

C'est ainsi que celle-ci peut lui confier à tout moment des enquêtes sur les sujets qui lui paraissent spécialement dignes d'intérêt.

C'est ainsi également que lors de l'examen des projets de loi de règlement, une délégation de magistrats de la Cour vient présenter à la commission des finances son rapport sur l'exécution du budget.

La volonté affirmée par le président de l'Assemblée de rendre au Parlement la plénitude de son rôle, ne peut, bien sûr, que contribuer au développement de ces liens. Aussi, dans cette perspective, serait-il souhaitable que la Cour des comptes puisse disposer de tous les moyens nécessaires à l'accomplissement de ses multiples tâches.

M. Philippe Séguin. Très bien !

M. Christian Goux, président de la commission. Je rejoins donc tout à fait les préoccupations exprimées par M. le premier président de la Cour des comptes lors du discours de rentrée de cette année quant à l'augmentation des effectifs mis à la disposition de la Haute juridiction. (Applaudissements.)

M. le président. Monsieur le premier président de la Cour des comptes, je m'associe aux remerciements que vient de vous adresser M. le président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan et je me fais l'interprète de tous mes collègues pour saluer l'indépendance de votre Haute juridiction. Les projets de décentralisation, qui seront prochainement déposés sur le bureau de l'Assemblée nationale, entraîneront, s'ils sont adoptés, un surcroît de responsabilité pour la Cour des comptes.

L'Assemblée donne acte du dépôt du rapport de la Cour des comptes, et remercie M. le premier président. (Applaudissements.)

Huissiers, reconduisez M. le premier président de la Cour des comptes.

(M. le premier président de la Cour des comptes est reconduit avec le même cérémonial qu'à l'arrivée.)

— 5 —

ELECTION A LA HAUTE COUR DE JUSTICE NOMINATION DE REPRESENTANTS A L'ASSEMBLEE CONSULTATIVE DU CONSEIL DE L'EUROPE NOMINATION A UN ORGANISME EXTRAPARLEMENTAIRE

M. le président. A la suite de la réunion des présidents des groupes qui s'est tenue hier, il a été décidé de fixer au début de la séance du jeudi 16 juillet, après-midi, l'élection au scrutin secret des douze juges titulaires et des six juges suppléants de la Haute cour de justice.

Les candidatures devront parvenir à la présidence au plus tard le mercredi 15 juillet à dix-huit heures.

Dans le même délai, devront parvenir également :

— les candidatures à l'assemblée consultative du Conseil de l'Europe ;

— et les candidatures aux délégations parlementaires pour les communautés européennes, d'une part, pour les problèmes démographiques, d'autre part.

En ce qui concerne ces deux délégations, la nomination prendra effet dès la publication des noms au *Journal officiel* (Lois et décrets) du 16 juillet.

Il en ira de même pour la nomination des représentants à l'assemblée consultative du Conseil de l'Europe si, à l'expiration du délai, le nombre des candidats n'est pas supérieur au nombre des sièges à pourvoir. Dans le cas contraire, le scrutin aurait lieu jeudi 16 après-midi.

— 6 —

RENVOIS POUR AVIS

M. le président. La commission des affaires culturelles, familiales et sociales, la commission de la défense nationale et des forces armées et la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République

demandent à donner leur avis sur le projet de loi de finances rectificative pour 1981, dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (n° 3).

Il n'y a pas d'opposition ?...

Les renvois pour avis sont ordonnés.

— 7 —

DEPOT D'UN PROJET DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi portant suppression de la Cour de sûreté de l'Etat.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 77, distribué et renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

— 8 —

DEPOT DE PROPOSITIONS DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. Pierre-Bernard Cousté une proposition de loi tendant à encourager le développement d'activités d'intérêt général.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 12, distribuée et renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Pierre-Bernard Cousté une proposition de loi tendant à compléter l'article 37 de la loi du 13 juillet 1930 relative aux contrats d'assurances.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 13, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Pierre-Bernard Cousté une proposition de loi tendant à modifier les dispositions de l'article 416, paragraphe 2, du code de la sécurité sociale relatif aux bénéficiaires de la législation concernant les accidents du travail et les maladies professionnelles.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 14, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Pierre-Bernard Cousté une proposition de loi tendant à modifier la rédaction de l'article 54-g du livre II du code du travail afin de préciser les modalités de calcul des congés payés.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 15, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Pierre-Bernard Cousté une proposition de loi tendant à modifier l'article 13 de l'ordonnance n° 67-706 du 21 août 1967, relative à l'organisation administrative et financière de la sécurité sociale afin que les cotisations patronales destinées aux régimes de la sécurité sociale soient en partie proportionnelles à la valeur ajoutée par les entreprises.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 16, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Pierre-Bernard Cousté une proposition de loi tendant à modifier la loi n° 57-298 du 11 mars 1957 sur la propriété littéraire et artistique.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 17, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Pierre-Bernard Cousté une proposition de loi tendant à instituer une carte d'identité européenne.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 18, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Pierre-Bernard Cousté une proposition de loi concernant le repos hebdomadaire des salariés.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 19, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Pierre-Bernard Cousté et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à l'institution d'un contrôle technique des véhicules de tourisme.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 20, distribuée et renvoyée à la commission de la production et des échanges, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Pierre-Bernard Cousté et plusieurs de ses collègues une proposition de loi relative à la promotion des petites et moyennes entreprises.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 21, distribuée et renvoyée à la commission de la production et des échanges, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Pierre-Bernard Cousté une proposition de loi sur l'adaptation de la comptabilité des entreprises à l'inflation.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 22, distribuée et renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Pierre-Bernard Cousté une proposition de loi sur les sociétés civiles de placement à capital variable.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 23, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Pierre-Bernard Cousté une proposition de loi tendant à compléter et à modifier les dispositions de la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 24, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Pierre-Bernard Cousté une proposition de loi sur les groupes de sociétés et la protection des actionnaires, du personnel et des tiers.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 25, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Pierre-Bernard Cousté une proposition de loi tendant à la création de sociétés unipersonnelles.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 26, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Pierre-Bernard Cousté une proposition de loi instituant un report complémentaire d'incorporation en faveur des étudiants bénéficiant des dispositions de l'article L. 10 du code du service national.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 27, distribuée et renvoyée à la commission de la défense nationale et des forces armées, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Pierre-Bernard Cousté une proposition de loi relative à l'extension de l'obligation de munir les voitures particulières d'un dispositif antiviol à tous les véhicules immatriculés.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 28, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Pierre-Bernard Cousté une proposition de loi tendant à compléter la loi n° 68-978 d'orientation de l'enseignement supérieur du 12 novembre 1968 afin de prévoir le dépôt annuel d'un rapport au Parlement sur l'application de ladite loi.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 29, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Pierre-Bernard Cousté et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à réglementer la commercialisation et l'utilisation des substances vénéreuses pouvant être employées pour la fabrication d'aliments médicamenteux à usage vétérinaire.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 30, distribuée et renvoyée à la commission de la production et des échanges, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Pierre-Bernard Cousté une proposition de loi visant à compléter le titre III (autonomie administrative et participation) de la loi d'orientation de l'enseignement supérieur du 12 novembre 1968.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 31, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Pierre-Bernard Cousté une proposition de loi relative à l'emploi des travailleurs handicapés.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 32, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Pierre-Bernard Cousté une proposition de loi tendant à assurer la réparation intégrale des dommages causés aux véhicules automobiles.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 33, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Pierre-Bernard Cousté une proposition de loi réformant la loi du 13 juillet 1967 en ce qui concerne l'action en comblement du passif et la faillite personnelle des dirigeants de sociétés.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 34, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Pierre-Bernard Cousté une proposition de loi tendant à améliorer le statut et l'emploi des travailleurs temporaires.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 35, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Pierre-Bernard Cousté une proposition de loi tendant à modifier les articles 256, 287, 288, 291, 372, 373 et 374 du code civil, relatifs à la garde de l'enfant après séparation des parents et à instituer en ce cas le principe d'une garde associée et le maintien de l'autorité parentale conjointe.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 36, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Pierre-Bernard Cousté une proposition de loi relative aux conditions d'emploi des personnels relevant des entreprises du secteur « tertiaire technique ».

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 37, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Pierre-Bernard Cousté une proposition de loi relative à l'intégration de certains chauffeurs de taxi non salariés au régime complémentaire d'assurance vieillesse des professions artisanales.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 38, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. François Grussenmeyer et plusieurs de ses collègues une proposition de loi relative à la distillation, en franchise de droits, d'une partie de la production des récoltants-producteurs d'eau-de-vie naturelle.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 39, distribuée et renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Pierre Bas une proposition de loi tendant à abolir la peine de mort en France.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 40, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Pierre Bas une proposition de loi tendant à créer une peine de remplacement de la peine de mort.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 41, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Jean-Marie Daillet une proposition de loi visant à la création d'un dispositif de prévention, d'information et de traitement des difficultés des entreprises.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 42, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de MM. Michel Inchauspé, Didier Julia et Pierre Raynal une proposition de loi tendant à supprimer les dispositions du code des débits de boissons relatives à la fermeture administrative des débits de boissons et des restaurants.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 43, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Robert-André Vivien une proposition de loi tendant à assurer la continuité du service public à E. D. F. par l'instauration d'un service minimum prioritaire.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 44, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Jean-Louis Masson une proposition de loi tendant à adapter la composition des conseils régionaux.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 45, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Alain Mayoud une proposition de loi portant suppression de la taxe professionnelle.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 46, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Gérard Chasseguet une proposition de loi tendant à faciliter l'installation des jeunes agriculteurs en les exonérant partiellement des cotisations sociales.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 47, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Gérard Chasseguet une proposition de loi tendant à permettre aux anciens combattants invalides à 60 p. 100 ou plus de prendre leur retraite à partir de l'âge de cinquante-cinq ans.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 48, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Gérard Chasseguet une proposition de loi relative à la profession de psychopédagogue.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 49, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Gérard Chasseguet une proposition de loi tendant à aménager les dispositions de l'article 850, alinéa 2, du code rural, relatives aux travaux d'amélioration effectués par le preneur à bail rural.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 50, distribuée et renvoyée à la commission de la production et des échanges, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Gérard Chasseguet une proposition de loi tendant à exonérer partiellement les revenus des personnes qui ont dû louer le logement dont elles sont propriétaires lorsque cette location est nécessitée par des raisons de maladie ou d'ordre professionnel.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 51, distribuée et renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Gérard Chasseguet une proposition de loi tendant à la reconnaissance de la qualité de comptable aux receivers-distributeurs et à leur intégration dans le corps des recettes.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 52, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de MM. Gérard Chasseguet et Pierre Gascher une proposition de loi tendant à l'institution d'une détaxe des carburants utilisés par les artisans-chauffeurs de taxi et les voyageurs, représentants de commerce et placiers.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 53, distribuée et renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Antoine Gissinger et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à prévoir pour la société nationale de radiodiffusion et pour les sociétés nationales de télévision un temps minimum d'antenne permettant la diffusion de messages d'information des associations de donneurs de sang bénévoles.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 54, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Georges Gorse et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à supprimer la redevance pour création de locaux à usage industriel en région d'Ile-de-France.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 55, distribuée et renvoyée à la commission de la production et des échanges, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Vincent Ansquer une proposition de loi tendant à la création de chambres des professions libérales.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 56, distribuée et renvoyée à la commission de la production et des échanges, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Vincent Ansquer une proposition de loi tendant à permettre au conseil régional de fixer librement le total des ressources fiscales que l'établissement public régional peut recevoir en application des dispositions de la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972 portant création et organisation des régions.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 57, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Vincent Ansqer une proposition de loi tendant à substituer aux expressions conseil général et conseiller général les expressions conseil départemental et conseiller départemental.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 58, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Jean-Louis Masson une proposition de loi relative à la direction des laboratoires d'analyses médicales par des pharmaciens.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 59, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Michel Debré et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à reconnaître certains droits supplémentaires à la femme, mère de famille.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 60, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Michel Debré une proposition de loi tendant à compléter les dispositions visant à la suppression des habitations insalubres.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 61, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Michel Debré une proposition de loi tendant à l'interdiction de l'exportation du patrimoine immobilier français.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 62, distribuée et renvoyée à la commission de la production et des échanges, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Michel Debré une proposition de loi tendant à la création d'un livret d'épargne patrimonial.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 63, distribuée et renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Michel Debré une proposition de loi tendant à l'établissement de l'enseignement obligatoire de l'histoire nationale dans les écoles, collèges et lycées.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 64, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Lucien Richard et plusieurs de ses collègues une proposition de loi portant création d'un comité national de gestion des œuvres sociales du personnel des communes et des établissements publics communaux et intercommunaux.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 65, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Lucien Richard une proposition de loi tendant à étendre à l'ensemble des salariés agricoles le bénéfice de la loi n° 75-1279 du 30 décembre 1975 relative aux conditions d'accès à la retraite de certains travailleurs manuels.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 66, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Lucien Richard une proposition de loi tendant à modifier l'article L. 61-1448 du 29 décembre 1961 accordant un congé non rémunéré.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 67, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Lucien Richard une proposition de loi tendant à modifier l'article L. 351 du code de la sécurité sociale afin de supprimer les conditions de ressources et de durée de mariage pour l'ouverture du droit à pension de réversion.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 68, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Lucien Richard une proposition de loi tendant à élargir les limites de possibilité de cumul d'une retraite personnelle et d'une pension de réversion au conjoint survivant.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 69, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Lucien Richard une proposition de loi tendant à instituer un système d'avances sur pensions alimentaires en faveur des femmes divorcées dans l'impossibilité de recouvrer leur créance.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 70, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Lucien Richard une proposition de loi tendant à modifier l'article L. 332-1 du code de l'urbanisme relatif aux conditions de détermination de la participation des constructeurs en cas de dépassement du coefficient d'occupation du sol.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 71, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Yves Lancien une proposition de loi tendant à une réforme du service national.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 72, distribuée et renvoyée à la commission de la défense nationale et des forces armées, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Jean Foyer une proposition de loi tendant à modifier l'article 334-8 du code civil relatif à l'établissement de la filiation naturelle.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 73, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Jean Foyer une proposition de loi relative au redressement et à la faillite des entreprises.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 74, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de MM. Alain Mayoud et Francisque Perrut une proposition de loi relative à la distillation en franchise de droits d'une partie de la production d'eau-de-vie naturelle des exploitants agricoles.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 75, distribuée et renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Charles Haby et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à donner la qualité de « Pupilles de la nation » aux enfants des sapeurs-pompiers morts en service commandé et qui avaient obtenu à titre posthume la médaille d'or pour acte de courage et de dévouement.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 76, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

— 9 —

DEPOT D'UNE PROPOSITION DE LOI ORGANIQUE

M. le président. J'ai reçu de M. Gilbert Gantier une proposition de loi organique tendant à modifier l'article L. O. 178 du code électoral en vue d'éviter que les élections législatives partielles aient lieu au mois de juillet ou au mois d'août.

La proposition de loi organique sera imprimée sous le numéro 78, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

— 10 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Jeudi 9 juillet 1981, à quinze heures, séance publique :

Suite du débat sur la déclaration de politique générale du Gouvernement, explications de vote et vote par scrutin public à la tribune sur cette déclaration, en application de l'article 49, alinéa 1^{er}, de la Constitution.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures.)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,
LOUIS JEAN.*

Modification à la liste des députés n'appartenant à aucun groupe.

(Journal officiel [Lois et décrets] du 9 juillet 1981.)

(12 au lieu de 11.)

Ajouter le nom de M. Jean Juventin.

Convocation de la conférence des présidents.

La conférence, constituée conformément à l'article 48 du règlement, est convoquée pour le mercredi 15 juillet 1981, à dix-neuf heures trente, dans les salons de la présidence.

Nomination de douze juges titulaires et de six juges suppléants de la Haute Cour de justice.

La nomination, par scrutins successifs dans les salles voisines de la salle des séances, de douze juges titulaires et de six juges suppléants de la Haute Cour de justice aura lieu au début de la séance du jeudi 16 juillet 1981, après-midi.

Les candidatures devront être remises au secrétariat général de la présidence (service de la séance) au plus tard le mercredi 15 juillet 1981, à dix-huit heures.

NOTA. — Article 157, alinéa 4, du règlement : « Sont élus, à chaque tour de scrutin, dans l'ordre des suffrages, les candidats ayant obtenu un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des membres composant l'Assemblée nationale. »

Délégation de l'Assemblée nationale pour les communautés européennes.

En application de l'article unique de la loi du 6 juillet 1979, il y a lieu de désigner à la représentation proportionnelle des groupes politiques et pour la durée de la législature les dix-huit membres composant cette délégation.

A cette fin, en application de l'article 25 du règlement, MM. les présidents des groupes voudront bien faire connaître au secrétariat général de la présidence (service de la séance), au plus tard le mercredi 15 juillet 1981, à dix-huit heures, les noms des candidats qu'ils proposent.

Il est rappelé que les députés élus à l'Assemblée des communautés européennes ne peuvent faire partie de la délégation.

La liste des candidats sera affichée à l'expiration du délai et la nomination prendra effet dès la publication des noms au Journal officiel (Lois et décrets) du jeudi 16 juillet 1981.

Délégation parlementaire pour les problèmes démographiques.

En application de l'article 13 de la loi du 31 décembre 1979 relative à l'interruption volontaire de la grossesse, il y a lieu de désigner à la représentation proportionnelle des groupes politiques, et pour la durée de la législature, les quinze députés appelés à siéger au sein de cette délégation.

A cette fin, en application de l'article 25 du règlement, MM. les présidents des groupes voudront bien faire connaître au secrétariat général de la présidence (service de la séance), au plus tard le mercredi 15 juillet 1981, à dix-huit heures, les noms des candidats qu'ils proposent.

La liste des candidats sera affichée à l'expiration du délai et la nomination prendra effet dès la publication des noms au Journal officiel (Lois et décrets) du jeudi 16 juillet 1981.

Nomination de douze représentants titulaires et douze représentants suppléants à l'assemblée consultative du conseil de l'Europe.

Les candidatures devront être remises au secrétariat général de la présidence (service de la séance) au plus tard le mercredi 15 juillet 1981, à dix-huit heures.

Si, à l'expiration de ce délai, le nombre des candidats n'est pas supérieur au nombre de sièges à pourvoir, leurs noms seront affichés et publiés au Journal officiel (Lois et décrets) du jeudi 16 juillet 1981.

Les nominations prendront effet dès cette publication.

Dans le cas contraire, les nominations par scrutin auront lieu le jeudi 16 juillet 1981, après-midi.

Nominations de rapporteurs.

COMMISSION DE LA PRODUCTION ET DES ÉCHANGES

M. Christian Nucci a été nommé rapporteur pour avis du projet de loi de finances rectificative pour 1981 (n° 3), dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

Ordre du jour établi par la conférence des présidents.

(Réunion du mardi 7 juillet 1981.)

Additif au compte rendu intégral de la séance du mardi 7 juillet 1981 (Journal officiel, Débats parlementaires du mercredi 8 juillet 1981) :

ANNEXE

1. — QUESTIONS ORALES INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR DU VENDREDI 10 JUILLET 1981.

Questions orales sans débat :

Question n° 5. — M. Pierre-Charles Krieg demande à M. le ministre de l'éducation nationale quelles mesures il compte prendre pour assurer le respect de la loi et permettre aux enfants dépendant des établissements scolaires privés de passer leur brevet des collèges dans les mêmes conditions que ceux de l'enseignement public.

Question n° 10. — M. Olivier Stirn demande au ministre des relations extérieures si la politique européenne de la France consiste désormais à rechercher l'isolement. Patiemment les précédents gouvernements avaient donné à l'Europe existence et influence par l'axe franco-allemand. Le Gouvernement français aujourd'hui fait des discours, des articles, des professions de foi mais dans les actes on assiste au remplacement de l'axe franco-allemand par l'axe anglo-allemand. Comment le Gouvernement français compte-t-il réagir. Se satisfait-il de cette situation. A-t-il des objectifs et lesquels.

Question n° 6. — M. Philippe Séguin demande à M. le ministre de l'industrie de bien vouloir lui faire le point de la situation industrielle et financière du groupe Boussac-Saint-Frères, de lui indiquer ses intentions quant aux moyens à mettre en œuvre pour sauvegarder l'emploi dans les entreprises et régions concernées et de lui préciser, dès lors qu'il apparaît qu'aucune solution spécifique viable ne pourra être dégagée sans un effort d'assainissement de l'ensemble du secteur du textile-habillement, quelles sont les initiatives que compte prendre le Gouvernement en la matière tant sur le plan intérieur qu'au niveau international.

Question n° 7. — M. Michel Couillet attire l'attention de M. le ministre de l'industrie sur la situation provoquée par la mise en règlement judiciaire de Boussac-Saint-Frères. Un nouveau coup est porté à l'industrie textile française, une grave menace pour l'emploi de vingt mille travailleurs. L'objectif du groupe Willot est d'achever le démantèlement des entreprises reçues pour rien de la société Boussac et de se désengager de secteurs qui n'entrent plus dans leur stratégie industrielle. Cette affaire est révélatrice de la crise qui touche toute l'industrie textile française. Ainsi la régression de l'industrie textile-habillement s'est particulièrement accélérée durant la dernière période. La production a reculé en volume de 4,5 p. 100 en 1980 dans le textile et de 10 p. 100 dans l'habillement. Le recul de l'industrie cotonnière a même été plus important. Il a atteint 15 p. 100 en novembre 1980 par rapport à la même époque de 1979. Durant l'année 1980 c'est plus de 5 p. 100 des 600 000 salariés de ce secteur (textile-habillement) qui ont perdu leur emploi. En dix ans cette branche a été mutilée de plus de 200 000 emplois. Ce secteur est caractérisé en outre par les très bas salaires des travailleurs. Le groupe Rhône-Poulenc qui détient le quasi-monopole des textiles chimiques a supprimé 2 000 emplois en 1980. 4 000 autres suppressions sont programmées dont 2 700 devraient intervenir avant juillet 1981. Pendant le septennat de Giscard d'Estaing ce groupe sera passé de 17 400 salariés au 1^{er} janvier 1975 à 6 148 fin 1980 et à 4 000 s'il réussit à mettre en œuvre son nouveau plan de licenciements qui aurait les plus graves répercussions pour toute la branche textile-habillement. Il lui demande combien d'emplois ce groupe a maintenus à l'étranger durant cette même période et quel est le montant réel des aides publiques. Les gouvernements Chirac et Barre ont encouragé ces redéploiements à l'étranger et les pratiques liquidatrices des affairistes. L'exemple le plus significatif est sans doute la gestion des Willot, spécialistes des transactions spéculatives. Ce groupe fonde sa prospérité sur les opérations immobilières et l'apport des fonds publics sans contrôle. Le groupe ne donnant pas de compte consolidé entretient la confusion sur ses opérations financières internes. Cette gestion inadmissible était pourtant connue des pouvoirs publics lorsque au dernier moment le Gouvernement préférait Willot à Biderman pour reprendre l'empire Boussac. L'opération du groupe Willot, le chantage à l'emploi qui la sous-entend pour obtenir de nouveaux crédits de l'Etat et des banques constitue une accélération de la politique de démantèlement des industries textiles et de l'habillement. C'est aussi un acte inadmissible de pression à l'encontre des travailleurs comme du Gouvernement. Il lui demande quelles propositions compte faire le Gouvernement pour mettre un terme aux agissements spéculatifs et au démantèlement des industries textiles et de l'habillement en France.

Question n° 14. — L'industrie de la machine-outil est une activité stratégique et sensible pour le développement de l'économie française. Elle conditionne le développement industriel de notre pays et son indépendance. Mais ses structures actuelles, trop fragiles, et l'absence de politique cohérente dans les années passées la placent dans une situation dramatique face à la concurrence acharnée d'autres pays industriels. Si le Gouvernement s'est saisi rapidement de ce dossier, M. Vennin demande à M. le ministre de l'industrie : 1° quelle politique il entend mettre en œuvre à court et moyen termes pour redresser durablement cette situation ? Il souhaite à cet égard que les interlocuteurs sociaux et les collectivités locales intéressés soient partie prenante à la définition de cette politique ; 2° quelle solution sera mise en place sur les plans financier et économique pour le groupe Liné ? Il attire en particulier l'attention du ministre sur

la situation très difficile de Saint-Etienne Machines-Outils (S. M. O.), principale unité de production du groupe où la paie de juin a été faite avec difficulté et dont l'avenir est plein d'incertitude ; 3° si l'on ne peut envisager de créer un centre technique national de la machine-outil à Saint-Etienne en associant les collectivités locales.

Question n° 9. — M. Edmond Alphandéry demande au Premier ministre s'il n'estime pas nécessaire de modifier rapidement la politique monétaire poursuivie par le Gouvernement depuis le lendemain des élections présidentielles. En effet, la très forte hausse du taux de l'escompte de la Banque de France dont l'objectif est le soutien du franc s'est répercutée sur le coût du crédit appliqué par les banques. Ce mouvement, en dépit des efforts récents du Gouvernement pour en atténuer l'effet, conduit à décourager les velléités d'investissement. Les secteurs du bâtiment, de l'industrie automobile, de l'électro-ménager, des industries lourdes, l'agriculture et l'ensemble des petites et moyennes entreprises risquent, si cette politique monétaire est maintenue, de connaître une situation intenable et de devoir débaucher. Il faut bien voir que les taux d'intérêt privilégiés qui vont être accordés à certaines entreprises se feront au détriment de celles qui ne sont pas aidées dès l'instant où le Gouvernement maintient l'encadrement du crédit. Il s'interroge sur le bien-fondé des principes qui guident notre actuelle politique monétaire. Le Gouvernement a fait de la relance économique l'objectif numéro un pour permettre la résorption du chômage. Cette politique monétaire conduit en fait à accentuer encore la dépression. En plus du renchérissement du coût du crédit, la forte hausse des taux d'intérêt à court terme par rapport aux taux à long terme pousse les investisseurs à préférer les placements liquides. D'autre part, comme l'augmentation du déficit budgétaire de 27 milliards doit être, d'après les intentions affichées du Gouvernement, financée sur le marché obligataire, on va assister à un assèchement des sources de financement alternatives des entreprises sur le marché financier. Il est clair que la politique économique et sociale annoncée par le Gouvernement est de nature à provoquer des anticipations pessimistes sur l'évolution du franc tant des Français que des étrangers. Tenter de compenser artificiellement cette tendance profonde par une hausse excessive des taux d'intérêt conduit à faire supporter à l'économie française et aux salariés les conséquences d'une politique monétaire qui ne pourra en définitive durablement maintenir le franc dans le système monétaire européen. Les sommes dépensées en pure perte sur le marché des changes et le freinage de l'activité économique seront le prix payé par les Français à une politique monétaire trop hâtivement mise en œuvre.

Question n° 8. — M. François Asensi attire l'attention de M. le ministre du travail sur les conséquences dramatiques de la loi du 16 janvier 1979 qui, en supprimant l'allocation d'aide publique, prive de nombreux chômeurs de tous revenus à la fin de la période de prise en charge par les A. S. S. E. D. I. C. La loi du 28 décembre 1979, applicable en 1981, les pénalise encore plus en supprimant toute couverture sociale aux chômeurs non indemnisés depuis plus d'un an. Ce sont des dizaines de milliers de chômeurs qui se trouvent actuellement dans le dénuement, sans moyens pour vivre eux et leurs familles. De nombreux jeunes à la recherche d'un premier emploi sont également privés de ressources. Une telle situation est le résultat de la politique de chômage et d'austérité menée par les gouvernements précédents et le patronat. Il lui demande les mesures que le Gouvernement entend prendre pour répondre à ce problème social urgent en garantissant le maintien de leurs revenus pour les personnes ayant épuisé leurs droits à l'assurance chômage et en assurant des ressources aux jeunes à la recherche d'un premier emploi.

Question n° 11. — M. Jean-Pierre Michel attire l'attention de M. le ministre de la justice sur le fait que des expulsions de locataires sont demandées pendant la période estivale, alors que les occupants sont partis en vacances. Certains tribunaux d'instance, raisonnant en équité, prennent en compte cette réalité et sursoient à la mesure d'expulsion, mais ils ne sont généralement pas suivis par les cours d'appel qui appliquent à la lettre les textes juridiques. Il lui demande en conséquence s'il ne serait pas opportun de prendre toutes les dispositions utiles pour respecter la période des congés payés et interdire tout acte de poursuite et toute expulsion pendant cette période lorsque les intéressés sont absents.

Question n° 12. — Mme Paulette Nevoux demande à M. le ministre des P. T. T. s'il peut préciser sa position face aux revendications des utilisateurs de la Citizen Band. Elle lui rappelle que le groupe socialiste a déposé, le 18 décembre 1980, une proposition de loi n° 2222 ayant pour objet d'accroître le nombre de canaux disponibles pour les cibistes et d'augmenter la puissance des émetteurs autorisés. Par ailleurs, le Président de la

République, au cours de sa campagne, avait pris des engagements dans ce sens. Elle lui demande notamment s'il entend proposer l'annulation du décret du 20 décembre 1980 et son remplacement par un texte répondant mieux aux souhaits des cibistes.

Question n° 13. — Depuis l'attentat contre la synagogue de la rue Copernic aucun élément sérieux concernant les enquêtes n'a été avancé, aucune inculpation n'a été prononcée. Les responsables du régime précédent ont fait régner le silence sur les suites de cette affaire. Or, tout récemment, des informations relativement précises ont été divulguées par la presse quant au résultat obtenu par les enquêtes. Ces informations retiennent légitimement l'attention de l'opinion. M. Georges Sarre demande à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, de lui indiquer quelles mesures il compte prendre pour faire la lumière sur cet attentat odieux, sur les investigations menées et sur leur résultat et s'il envisage de rendre public dans un délai rapproché l'état des enquêtes effectuées à la suite de l'attentat de la rue Copernic.

QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT

Habillement, cuirs et textiles (entreprises).

6. — 9 juillet 1981. — M. Philippe Séguin demande à M. le ministre de l'industrie de bien vouloir lui faire le point de la situation industrielle et financière du groupe Boussac-Saint-Frères, de lui indiquer ses intentions quant aux moyens à mettre en œuvre pour sauvegarder l'emploi dans les entreprises et régions concernées et de lui préciser, dès lors qu'il apparaît qu'aucune solution spécifique viable ne pourra être dégagée sans un effort d'assainissement de l'ensemble du secteur du textile-habillement, quelles sont les initiatives que compte prendre le Gouvernement en la matière tant sur le plan intérieur qu'au niveau international.

Habillement, cuirs et textiles (entreprises).

7. — 9 juillet 1981. — M. Michel Coulllet attire l'attention de M. le ministre de l'industrie sur la situation provoquée par la mise en règlement judiciaire de Boussac-Saint-Frères. Un nouveau coup est porté à l'industrie textile française, une grave menace pour l'emploi de vingt mille travailleurs. L'objectif du groupe Willot est d'achever le démantèlement des entreprises reçues pour rien de la société Boussac et de se désengager de secteurs qui n'entrent plus dans leur stratégie industrielle. Cette affaire est révélatrice de la crise qui touche toute l'industrie textile française. Ainsi la régression de l'industrie textile-habillement s'est particulièrement accélérée durant la dernière période. La production a reculé en volume de 4,5 p. 100 en 1980 dans le textile et de 10 p. 100 dans l'habillement. Le recul de l'industrie cotonnière a même été plus important. Il a atteint 15 p. 100 en novembre 1980 par rapport à la même époque de 1979. Durant l'année 1980 c'est plus de 5 p. 100 des 600 000 salariés de ce secteur (textile-habillement) qui ont perdu leur emploi. En dix ans cette branche a été mutilée de plus de 200 000 emplois. Ce secteur est caractérisé en outre par les très bas salaires des travailleurs. Le groupe Rhône-Poulenc, qui détient le quasi-monopole des textiles chimiques, a supprimé 2 000 emplois en 1980. 4 000 autres suppressions sont programmées dont 2 700 devraient intervenir avant juillet 1981. Pendant le septennat de Giscard d'Estaing ce groupe sera passé de 17 400 salariés au 1^{er} janvier 1975 à 8 148 fin 1980 et à 4 000 s'il réussit à mettre en œuvre son nouveau plan de licenciements qui aurait les plus graves répercussions pour toute la branche textile-habillement. Il lui demande combien d'emplois ce groupe a maintenus à l'étranger durant cette même période et quel est le montant réel des aides publiques. Les gouvernements Chirac et Barre ont encouragé ces redéploiements à l'étranger et les pratiques liquidatrices des affairistes. L'exemple le plus significatif est sans doute la gestion des Willot, spécialistes des transactions spéculatives. Ce groupe fonde sa prospérité sur les opérations immobilières et l'apport des fonds publics sans contrôle. Le groupe ne donnant pas de comptes consolidés entretient la confusion sur ses opérations financières internes. Cette gestion inadmissible était pourtant connue des pouvoirs publics lorsqu'au dernier moment le Gouvernement préférait Willot à Biderman pour reprendre l'empire Boussac. L'opération du groupe Willot, le chantage à l'emploi qui la sous-entend pour obtenir de nouveaux crédits de l'Etat et des banques constitue une accélération de la politique de démantèlement des industries textiles et de l'habillement. C'est aussi un acte inadmissible de pression à l'encontre des travailleurs comme du Gouvernement. Il lui demande quelles propositions compte faire le Gouvernement pour mettre un terme aux agissements spéculatifs et au démantèlement des industries textiles et de l'habillement en France.

Chômage : indemnisation (allocations).

8. — 9 juillet 1981. — M. François Asensi attire l'attention de M. le ministre du travail sur les conséquences dramatiques de la loi du 16 janvier 1979 qui, en supprimant l'allocation d'aide publique, prive de nombreux chômeurs de tous revenus à la fin de la période de prise en charge par les Assédic. La loi du 28 décembre 1979, applicable en 1981, les pénalise encore plus en supprimant toute couverture sociale aux chômeurs non indemnisés depuis plus d'un an. Ce sont des dizaines de milliers de chômeurs qui se trouvent actuellement dans le dénuement, sans moyens pour vivre eux et leurs familles. De nombreux jeunes à la recherche d'un premier emploi sont également privés de ressources. Une telle situation est le résultat de la politique de chômage et d'austérité menée par les gouvernements précédents et le patronat. Il lui demande les mesures que le Gouvernement entend prendre pour répondre à ce problème social urgent en garantissant le maintien de leurs revenus pour les personnes ayant épuisé leurs droits à l'assurance chômage et en assurant des ressources aux jeunes à la recherche d'un premier emploi.

Politique économique et sociale (politique monétaire).

9. — 9 juillet 1981. — M. Edmond Alphandéry demande au Premier ministre s'il n'estime pas nécessaire de modifier rapidement la politique monétaire poursuivie par le Gouvernement depuis le lendemain des élections présidentielles. En effet, la très forte hausse du taux de l'escompte de la Banque de France dont l'objectif est le soutien du franc s'est répétée sur le coût du crédit appliqué par les banques. Ce mouvement, en dépit des efforts récents du Gouvernement pour en atténuer l'effet, conduit à décourager les velléités d'investissement. Les secteurs du bâtiment, de l'industrie automobile, de l'électro-ménager, des industries lourdes, l'agriculture et l'ensemble des petites et moyennes entreprises risquent, si cette politique monétaire est maintenue, de connaître une situation intenable et de devoir débaucher. Il faut bien voir que les taux d'intérêt privilégiés qui vont être accordés à certaines entreprises se feront au détriment de celles qui ne sont pas aidées dès l'instant où le Gouvernement maintient l'encadrement du crédit. Il s'interroge sur le bien-fondé des principes qui guident notre actuelle politique monétaire. Le Gouvernement a fait de la relance économique l'objectif numéro un pour permettre la résorption du chômage. Cette politique monétaire conduit, en fait à accentuer encore la dépression. En plus du renchérissement du coût du crédit, la forte hausse des taux d'intérêt à court terme par rapport aux taux à long terme pousse les investisseurs à préférer les placements liquides. D'autre part, comme l'augmentation du déficit budgétaire de 27 milliards doit être, d'après les intentions affichées du Gouvernement, financée sur le marché obligataire, on va assister à un assèchement des sources de financement alternatives des entreprises sur le marché financier. Il est clair que la politique économique et sociale annoncée par le Gouvernement est de nature à provoquer des anticipations pessimistes sur l'évolution du franc tant de la part des Français que des étrangers. Tenter de compenser artificiellement cette tendance profonde par une hausse excessive des taux d'intérêt conduit à faire supporter à l'économie française et aux salariés les conséquences d'une politique monétaire qui ne pourra en définitive durablement maintenir le franc dans le système monétaire européen. Les sommes dépensées en pure perte sur le marché des changes et le freinage de l'activité économique seront le prix payé par les Français à une politique monétaire trop hâtivement mise en œuvre.

Politique extérieure (communautés européennes).

10. — 9 juillet 1981. — M. Olivier Stirn demande à M. le ministre des relations extérieures si la politique européenne de la France consiste désormais à rechercher l'isolement. Patiemment les précédents gouvernements avaient donné à l'Europe existence et influence par l'axe franco-allemand. Le Gouvernement français aujourd'hui fait des discours, des articles, des professions de foi mais dans les actes on assiste au remplacement de l'axe franco-allemand par l'axe anglo-allemand. Comment le Gouvernement français complet-il réagir. Se satisfait-il de cette situation. A-t-il des objectifs et lesquels.

Logement (expulsions et saisies).

11. — 9 juillet 1981. — M. Jean-Pierre Michel attire l'attention de M. le ministre de la justice sur le fait que des expulsions de locataires sont demandées pendant la période estivale, alors que les occupants sont partis en vacances. Certains tribunaux d'instance, raisonnant en équité, prennent en compte cette réalité et averseoient à la mesure d'expulsion, mais ils ne sont généralement pas suivis

par les cours d'appel qui appliquent à la lettre les textes juridiques. Il lui demande en conséquence s'il ne serait pas opportun de prendre toutes les dispositions utiles pour respecter la période des congés payés et interdire tout acte de poursuite et toute expulsion pendant cette période lorsque les intéressés sont absents.

Postes et télécommunications (radiotéléphonie).

12. — 9 juillet 1981. — Mme Paulette Nevoux demande à M. le ministre des P. T. T. s'il peut préciser sa position face aux revendications des utilisateurs de la citizen band. Elle lui rappelle que le groupe socialiste a déposé, le 18 décembre 1980, une proposition de loi n° 2222 ayant pour objet d'accroître le nombre de canaux disponibles pour les cibistes et d'augmenter la puissance des émetteurs autorisés. Par ailleurs, le Président de la République, au cours de sa campagne, avait pris des engagements dans ce sens. Elle lui demande notamment s'il entend proposer l'annulation du décret du 20 décembre 1980 et son remplacement par un texte répondant mieux aux souhaits des cibistes.

Ordre public (attentats : Paris).

13. — 9 juillet 1981. — Depuis l'attentat contre la synagogue de la rue Copernic aucun élément sérieux concernant les enquêtes n'a été avancé, aucune inculpation n'a été prononcée. Les responsables du régime précédent ont fait régner le silence sur les suites de cette affaire. Or, tout récemment, des informations relativement précises ont été divulguées par la presse quant au résultat obtenu

par les enquêtes. Ces informations retiennent légitimement l'attention de l'opinion. M. Georges Sarre demande à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, de lui indiquer quelles mesures il compte prendre pour faire la lumière sur cet attentat odieux, sur les investigations menées et sur leur résultat et s'il envisage de rendre public dans un délai rapproché l'état des enquêtes effectuées à la suite de l'attentat de la rue Copernic.

Machines-outils (emploi et activité).

14. — 9 juillet 1981. — L'industrie de la machine-outil est une activité stratégique et sensible pour le développement de l'économie française. Elle conditionne le développement industriel de notre pays et son indépendance. Mais ses structures actuelles, trop fragiles, et l'absence de politique cohérente dans les années passées la placent dans une situation dramatique face à la concurrence acharnée d'autres pays industriels. Si le Gouvernement s'est saisi rapidement de ce dossier, M. Vennin demande à M. le ministre de l'industrie : 1° quelle politique il entend mettre en œuvre à court et moyen termes pour redresser durablement cette situation. Il souhaite à cet égard que les interlocuteurs sociaux et les collectivités locales intéressés soient partie prenante à la définition de cette politique ; 2° quelle solution sera mise en place sur les plans financier et économique pour le groupe Liné. Il attire en particulier l'attention du ministre sur la situation très difficile de Saint-Etienne Machines-Outils (S.M.O.), principale unité de production du groupe où la paye de juin a été faite avec difficulté et dont l'avenir est plein d'incertitude ; 3° si l'on ne peut envisager de créer un centre technique national de la machine-outil à Saint-Etienne en associant les collectivités locales.

ABONNEMENTS

ÉDITIONS		FRANCE et Outre-mer.	ÉTRANGER	DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION 26, rue Desaix, 75727 Paris CEDEX 15 Téléphone } Renseignements : 575-62-31 Administration : 578-61-39 TELEX 201176 F DIRJO - PARIS
Codes.	Titres.	Francs.	Francs.	
Assemblée nationale :				
Débats :				
03	Compte rendu.....	72	300	Téléphone }
33	Questions	72	300	
07	Documents	390	720	
Sénat :				
05	Débats	84	204	
06	Documents	390	696	

N'effectuer aucun règlement avant d'avoir reçu une facture. — En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.

Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.

Prix du numéro : 1,50 F. (Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats ; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)